

IDÉES

Droit de l'environnement:
le bond salubre
du Canada

Page B 10



ÉCONOMIE

Forte hausse des primes
d'assurance pour la protection
des dirigeants d'entreprise

Page B 3

LE DEVOIR



PERSPECTIVES

Femmes et politique

Députées
cherchent
électeurs

Quatre élues
tenteront
d'obtenir
un deuxième
mandat

Depuis les élections générales de 1998, *Le Devoir* a suivi le parcours de quatre nouvelles députées à l'Assemblée nationale. À l'approche de la prochaine campagne électorale, Mario Cloutier a tracé avec Linda Goupil, Nathalie Normandeau, Manon Blanchet et Line Beauchamp un bilan de ce premier mandat qu'elles aimeraient renouveler.

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

Les temps sont durs pour les politiciens, peut-être un peu moins pour les politiciennes. Les sept dernières élections partielles ont vu les électeurs choisir quatre femmes pour les représenter. Cette percée procède sans doute de la même volonté de changement exprimée clairement depuis le début de l'année, un vent qui favorise largement l'ADQ.

Pour quatre députées élues en 1998 — Linda Goupil, Nathalie Normandeau, Manon Blanchet et Line Beauchamp — qui en sont à la fin d'un premier mandat, l'arrivée de collègues féminines est une bonne nouvelle. Cela confirme le renouvellement souhaité par des électeurs qui veulent des élus plus près d'eux, davantage à l'écoute.

«Je fais partie des 125 personnes qui ont l'immense privilège, l'honneur de représenter sept millions de personnes au Québec, lance la députée libérale de Bonaventure, Nathalie Normandeau. On doit être conscient de cette responsabilité pour pouvoir la transmettre. Ça fait partie du travail de réhabilitation de la classe politique. Si on oublie les gens qui nous ont élus, on est perdus.»

«En politique, les femmes doutent constamment de leurs capacités, mais c'est un doute qui fait avancer»

La ministre péquiste Linda Goupil confirme. Elle est satisfaite du parcours accompli en quatre ans, mais surtout du lien direct qu'elle dit avoir maintenu avec la population de sa circonscription de Lévis. «La force d'un élu, c'est les femmes et les hommes qui nous choisissent pour les représenter à l'Assemblée nationale. Les gens du comté de Lévis m'ont invitée à déposer ma candidature et m'ont soutenue au cours de ces quatre années.»

De son côté, la représentante libérale de Sauvé, Line Beauchamp, organise depuis trois ans le Tour de Line, une mini-randonnée cycliste dans Montréal-Nord, pour se rapprocher des familles. «On a eu 700 participants cette année et 2400 hot dogs ont été servis. Ce n'était pas qu'un exercice de poignées de main, mais une rencontre avec des parents et leurs enfants. Ce n'est pas vrai que je vais attendre qu'ils m'écrivent une lettre.»

Elle souhaite que les élus soient plus près que jamais des citoyens. Davantage de commissions itinérantes ou d'invitations à certains individus au parlement serait un début, croit-elle. «Le vrai défi reste le contact entre le citoyen

VOIR PAGE B 2: DÉPUTÉES



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Avec une croissance annuelle des profits et des ventes de plus de 20 % par année, ce secteur agricole et agroalimentaire versé dans l'alimentation saine et respectueuse de l'environnement a plus que jamais le vent dans les voiles

Un secteur alimentaire lucratif en pleine croissance

La course au bio

Les multinationales de l'alimentation veulent leur part du gâteau

Attirées par l'avenir prometteur de l'alimentation biologique, un secteur alimentaire lucratif en pleine croissance en Amérique du Nord, les multinationales agroalimentaires se lancent désormais dans la course aux produits bio. Et pas toujours à visage découvert...

FABIEN DEGLISE
LE DEVOIR

Il va falloir se faire à l'idée: l'alimentation biologique, poussée par les scandales alimentaires des dernières années, est aujourd'hui bien plus qu'un phénomène de mode. Les chiffres le prouvent. Avec une croissance annuelle des profits et des ventes de plus de 20 % par année, ce secteur agricole et agroalimentaire versé dans l'alimentation saine et respectueuse de l'environnement a plus que jamais le vent dans les voiles. On est loin des 2 à 3 % de croissance qui rythment depuis des années l'évolution de l'agroalimentaire dite conventionnelle. «Et la tendance est vraiment là pour rester», se réjouit Pierre Gaudet, président de la Fédération des producteurs biologiques du Québec.

Les habitudes alimentaires des Québécois changent et, avec elles, la structure du monde de l'alimentation. Depuis la fin des années 90, les produits s'affichant bio (ou organique, dans la deuxième langue officielle) se multiplient sur les étagères des épiceries de la province. Des produits élaborés aux quatre coins du globe selon les règles de l'art pendant des années par de petits producteurs convaincus mais désormais poussés, et ce, de plus en plus, par de grands groupes agroalimentaires (General Mills, PepsiCo, H. J. Heinz, Kraft et consorts) qui souhaitent eux aussi profiter de la manne financière induite par la quête du «manger sain et naturel».

«Tout ça était prévisible», lance Robert Beauchemin, président de la Table filière biologique du Québec. «En quelques années, le bio est passé de marginal aux produits de consommation courante. Aujourd'hui, ce ne sont plus seulement des produits sains et respectueux de la nature. Ils sont devenus, comme tout le reste, des parts de marché avec un potentiel de profit et de rentabilité qui

séduisent, on s'en doute, les géants de l'agroalimentaire.»

A preuve: à la mi-juin, le spécialiste mondial du ketchup en bouteille, H. J. Heinz, a lancé sur le marché une version bio de sa traditionnelle sauce à la tomate. Même couleur, même emballage. Seules différences: les tomates (californiennes), le vinaigre (espagnol), le sucre, l'oignon et l'ail en poudre ont été produits selon les règles strictes qui régissent l'agriculture biologique.

Heinz n'est pas le seul à vouloir sa part du gâteau biologique. Robin Hood offre depuis quelques mois une farine bio sous sa marque, tout comme Lantic avec son sucre cultivé et transformé en harmonie avec la nature et les principes bio. En coulisses, le service marketing de Frito-Lay, l'empire de la croustille détenu par PepsiCo, étudie également en ce moment même l'introduction future dans les épiceries de plusieurs de ses célèbres marques, comme les Tostitos ou les Sun Chips, dans des versions biologiques elles aussi. «Que ce soit aux États-Unis ou ici, tous les grands acteurs du monde alimentaire ont des projets visant à prendre de la place dans les rayons dédiés au biologique», indique Marc Périard, président de la société Aux mille et une saisons, un important distributeur d'aliments certifiés biologiques au Québec.

Son virage bio, la multinationale General Mills, très bien connue à l'heure du déjeuner avec ses Cheerios, l'a concrétisé depuis belle lurette. Sa présence dans le secteur des céréales mais aussi dans celui des légumes congelés et autres pâtes de tomate tend à se généraliser dans les supermarchés du Québec comme dans ceux de nos voisins du Sud. Mais General Mills préfère que cela ne se sache pas trop.

Normal, car dans la conquête du biologique, les magnats de la bouffe industrielle savent très bien qu'ils

pourraient s'y casser les dents. Ou à tout le moins y perdre quelques plumes. «S'il est financièrement intéressant, le jeu est en effet un peu risqué pour ces nouveaux venus, commente Robert Beauchemin. La raison? Le bio s'adresse à une clientèle distincte, généralement bien informée, très éduquée et du même coup hautement critique. Pour ces consommateurs, ces grands groupes ne sont pas vraiment associés à l'alimentation saine et respectueuse de la nature, et leur arrivée sur ce marché peut certainement susciter un brin de cynisme!»

Remises en question

Qui plus est, en déclinant leurs gammes actuelles de produits dans des versions bio, ces multinationales s'exposent également à des remises en question quant à leurs façons de faire passées. Questions qu'elles préfèrent bien évidemment éviter. «Face à un ketchup bio d'une marque réputée, le consommateur risque de se demander si celui qui n'a pas cette certification est aussi bon pour la santé ou même s'il consomme depuis des années un produit qui, finalement, n'était pas très bon!», souligne M. Beauchemin.

Pour éviter ces écueils, General Mills a donc opté pour la discrétion en se cachant derrière des marques biologiques déjà établies et surtout reconnues des habitués du bien-manger. Des noms? La gamme de produits à base de tomate Muir Glen ou encore les céréales, légumes congelés ou préparations culinaires Cascadian Farm, mis en marché à travers l'Amérique du Nord — y compris au Québec — par l'entreprise américaine Small Planet Foods, dont le transformateur transnational de produits céréaliers a fait l'acquisition il y a deux ans. Sans tambour ni trompette. Certifiés biologiques, ces aliments affichent clairement leur sceau garantissant des procédés de production bio et leur lieu de production (États-Unis). Rien, toutefois, sur l'identité de son célèbre propriétaire.

La stratégie de General Mills sur le marché du biologique fait école. Kraft, le pourvoyeur de confitures, nouilles à saveur de fromage et autres crèmes glacées, y a d'ailleurs largement adhéré. «Cette compagnie n'achète toutefois pas de marques», précise Thierry Boyer,

porte-parole du Conseil d'accréditation du Québec (CAQ), l'organisme chargé de surveiller et de réglementer le bio dans la province. «Elle sous-traite la production auprès de producteurs biologiques pour ensuite la revendre dans les grands réseaux de distribution par le biais des marques maison.»

Des marques distribuées dans les épiceries des chaînes Stop & Shop, Trader Joe's ou encore Whole Foods Market aux États-Unis et, plus près de nous, dans les Loblaws et Provigo du pays qui, depuis quelques mois, offrent une version biologique de leur célèbre et très

envahissant Choix du Président. Cette nouvelle gamme de produits — 150 au total, allant des céréales aux nouilles en passant par les légumes, la nourriture pour bébés et les confitures — est d'ailleurs tellement populaire que Loblaws prévoit la multiplier par deux d'ici 2003. Au grand bonheur des multinationales frileuses à l'idée d'afficher leur conversion au bio mais qui pourront quand même, sans que le consommateur ne s'en rende trop compte, en savourer les fruits de la rentabilité.

Voir autre texte en page B 2




1911



CHÂTEAU D'IVOIRE
Since 1978

2020 rue de la Montagne, Montréal (514) 845-4651

PERSPECTIVES

DÉPUTÉES

SUITE DE LA PAGE B 1

et l'institution parlementaire, dit-elle. Il y a un écart, parfois un fossé entre le travail que fait un député dans la machine législative, à étudier des projets de loi article par article, et les gens qu'on représente. Ils ne réalisent pas ce qu'on fait.»

Un peu plus à l'ouest sur l'île de Montréal, dans Crémazie, la députée péquiste Manon Blanchet pense aussi que le malentendu vient du fait que la population ignore trop souvent la tâche accomplie par un député. «Les gens pensent que nous ne faisons que la période de questions et que nous siégeons à Québec pour nous pousser de nos comtés et y faire des mots croisés. Alors je leur montre mon agenda et ils comprennent.»

Sa collègue de l'équipe gouvernementale, Linda Goupil, pense que les politiciens doivent passer plus de temps sur le terrain qu'en gestion. Ministre de la Famille et de l'Enfance au cabinet Landry, elle milite pour la conciliation travail-famille. «J'ai une belle-sœur qui achète les vêtements, une tante qui prépare de la bouffe et un conjoint qui a changé son horaire de travail», dit-elle en ricanant.

Mme Goupil a un avantage sur certains collègues qui viennent de régions éloignées. Même si elle est très sollicitée, elle n'a que le fleuve à traverser et «quinze minutes de pointe» à se taper pour rejoindre le parlement.

«Malgré cela», confie-t-elle, le plus difficile, c'est le manque de temps. Quand des gens me regardent dans les yeux et me parlent de ce qui les touche, j'aimerais avoir plus de temps pour effectuer de meilleurs suivis.»

Petite contribution

Veille d'élections chamboulée par la déferlante adéquate ou préoccupation véritable? Ces quatre femmes ne pensent qu'à ça: leurs électeurs. Elles soulèvent toutes la question du service public spontané.

«J'aurai pu mettre mon grain de sel, confie Manon Blanchet. Peu importe ce qui arrive lors des élections, j'aurai fait mon bout. La stratégie de lutte contre la pauvreté, par exemple, je sais que ça touche mon monde dans mon coin. [...] Un bon souvenir que je garderai toujours, c'est l'ouverture du centre communautaire dans Crémazie, un projet datant de 15 ans qui s'est fait avec l'aide de Mme Harel et des libéraux aussi.»

Une meilleure collaboration entre les partis à l'Assemblée nationale, elles le réclament toutes depuis la première rencontre avec *Le Devoir*. N'empêche, les libéraux voudraient changer de côté au Salon bleu.

«Ce n'est pas un manque de respect envers l'institution, dit Line Beauchamp, mais quand on est ici, soumis à l'agenda de quelqu'un d'autre, du gouvernement, c'est moins évident que nos patrons, ce sont les citoyens. [...] C'est clair que je suis en politique pour le pouvoir de changer des choses, mais ce n'est pas le pouvoir pour un trip narcissique.»

Nathalie Normandeau pense que le mandat dans l'opposition a été une très bonne école. Elle se sent prête à passer à la prochaine étape. «Ce qui devient frustrant dans l'opposition, c'est le fait d'être toujours dans une dynamique de confrontation, de critique. On a des solutions, une vision et on souhaite apporter notre petite contribution. On a fait nos classes, on est prêts.»

L'ambition, oui, mais le pouvoir pour le pouvoir, non. Ces députées croient au rôle de député comme moteur de changement et il n'est pas nécessaire d'être ministre pour faire bouger les choses.

«Moi, dit Line Beauchamp, je

porte déjà trois chapeaux: députée-ombudsman dans mon comté, législateur ici et militante. Je ne veux pas être ministre à tout prix. C'est un boulot très difficile. Honnêtement, je n'ai pas cette ambition.»

Même son de cloche chez Manon Blanchet, et ce même si, depuis 1976, les députés de Crémazie ont tous été ministres. «Après avoir été ministre, M. Campeau me disait qu'il avait beaucoup plus de fun comme simple député. Personnellement, je travaille pour les gens de Crémazie d'abord et avant tout. Je veux prouver aux gens de chez nous qu'ils ont fait le bon choix.»

Bon gouvernement

Le bon gouvernement, Linda Goupil y croit. Elle devient vite intraitable au sujet des projets et politiques auxquels elle a participé récemment: les garderies et les éducatrices, la lutte contre la pauvreté et les succès auprès des jeunes démunis, les aînés, etc.

«En toute humilité, je suis fière. C'était tout nouveau, la politique pour moi, même si j'ai toujours été engagée dans ma communauté et dans ma corporation. Comme élue, [mon rôle] est de m'assurer que l'appareil gouvernemental prenne la direction que la population souhaite.»

Le programme péquiste, en ce sens, devra aussi s'adapter aux nouvelles réalités et à la vie des gens, souligne Manon Blanchet. «Je suis assommée à chaque fois que je vais dans un congrès par l'espèce de catalogue Sears sur lequel on passe des heures à s'obstiner, à mettre un point au lieu d'une virgule. Il faudrait passer le message autrement; personne ne veut se taper le programme. Il faut s'adapter à la vitesse de la vie, trouver une façon pour que les gens nous écoutent.»

Les premiers visés sont les collègues masculins. Ils devront entendre raison aussi. La méthode virile du hockey, quand le Salon rouge prend des allures de coins de patinoire, n'impressionne plus personne, disent-elles.

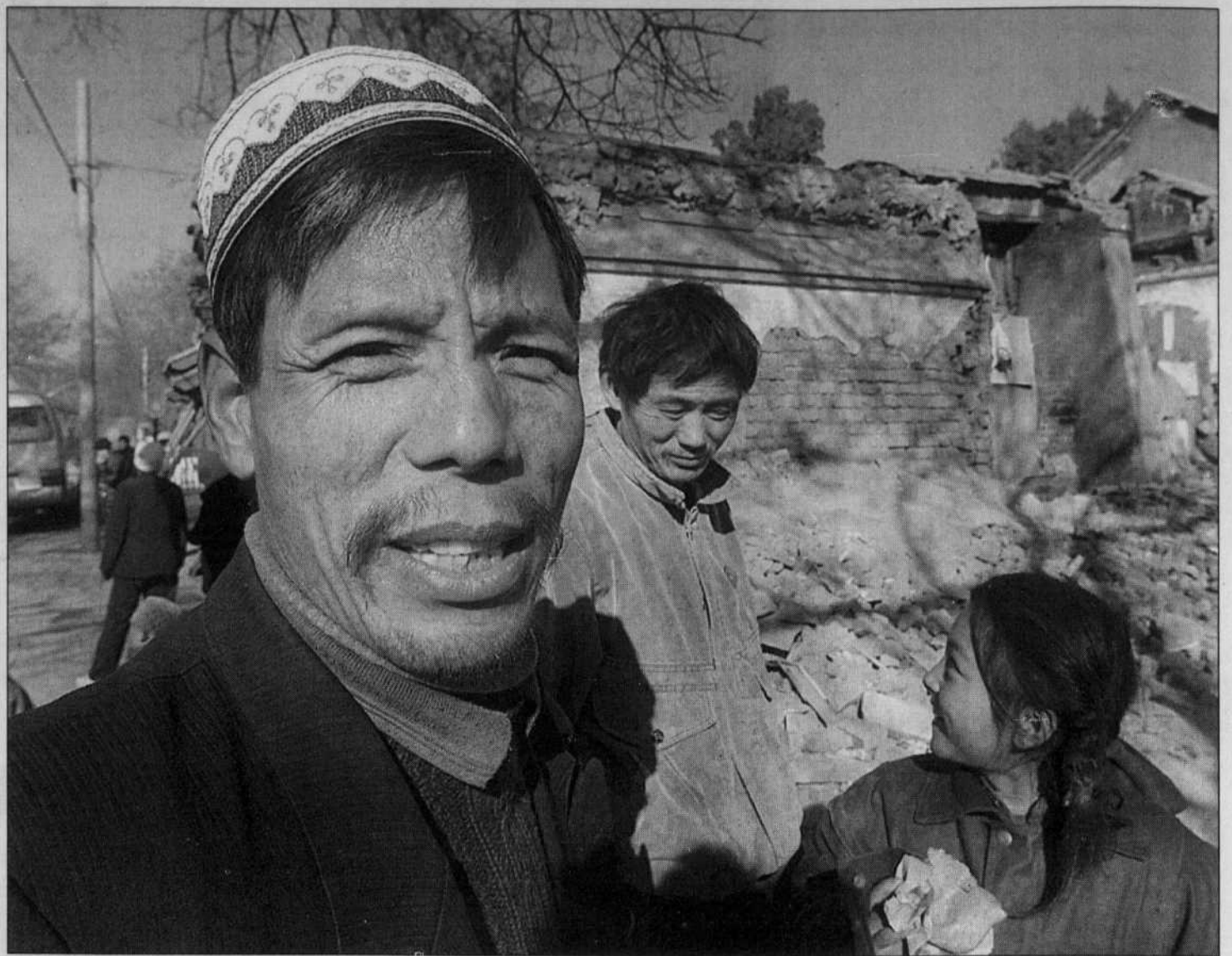
«En politique, dit Nathalie Normandeau, les femmes doutent constamment de leurs capacités, mais c'est un doute qui fait avancer. Pour parler sur un projet de loi, on a besoin de préparation; les hommes y vont sans se poser de questions, un peu en cow-boys. [...] Trop souvent, les émotions prennent le pas. Les parlementaires ont des leçons à tirer du désintérêt des gens. Ça reste une game de gars et de ti-coqs.»

Mais ces désagréments ne les empêcheront pas de se présenter de nouveau lorsque le premier ministre voudra aller aux urnes. «Je ne vois pas comment on peut sortir d'une expérience politique en se disant déçu», pense Line Beauchamp. Moi, ça fait en sorte que je me sens plus citoyenne que jamais.»

Nathalie Normandeau croit qu'elle fait «l'un des plus beaux métiers du monde». Même si elle ne pense pas rester politicienne toute sa vie, elle dit conserver des idéaux. Plusieurs autres les partagent, croit-elle.

«La classe politique ne mérite pas d'être méprisée comme elle l'est actuellement. Il y a des gens ici qui travaillent très fort, le ventre à terre, et qui y croient. Il y a des convictions profondes, ce n'est pas vide. Quand on revient à l'essentiel, le service public, c'est enthousiasmant. Il faut que les gens le comprennent, mais encore faut-il le leur expliquer.»

La ministre Goupil acquiesce. La démocratie, c'est précieux, on ne le dira jamais assez. «C'est un métier passionnant, extraordinaire, mais comme on en a une image parfois négative, j'ai peur que ça enlève le goût à certaines personnes de qualité de se joindre à cette profession.»



AGENCE FRANCE-PRESSE

Pour ne pas s'aliéner davantage sa minorité ouïgour dans le Xinjiang, Pékin doit adoucir sa position face au séparatisme.

Au Kirghizistan

Le réveil ouïgour contre la Chine

ÉRIC MEYER
CORRESPONDANT
DU DEVOIR

Pékin — Le 29 juin au soir, au centre de Bichkek, capitale du Kirghizistan, une petite ville de brique et de béton d'allure soviétique au pied d'une chaîne de montagnes, le consul de Chine, Wang Jianping, a été abattu d'une rafale de mitraillette TT russe dans sa Mercedes de fonction. Les deux assassins se sont enfuis à bord d'une autre voiture. Dans les heures qui ont suivi, Pékin a réclamé des explications et annoncé, fait rarissime, l'envoi de sa propre mission d'enquête le mardi 2 juillet.

C'est que pour la Chine, le Kirghizistan est à la fois une région à risque et un de ses plus grands succès des dix dernières années. À l'époque, l'Union soviétique avait enserré l'Ouest chinois dans une «muraille de fer», gardant les frontières avec une armée puissante et moderne. Dès la chute de l'URSS, la Chine a commencé à envoyer, par la frontière commune, des hommes et des moyens, n'hésitant ni à acheter appartements et immeubles ni à conclure des mariages blancs pour s'infiltrer. Elle a fait la même chose à travers les cinq républiques d'Asie centrale.

Dix ans plus tard, ces régimes pauvres et vulnérables sont devenus des protectorats de la Chine, qu'elle partage avec la Russie. Oskar Akaïev, président du Kirghizistan, collabore avec le grand voisin, qui lui fournit en retour une assistance légère, notamment en équipement pour son armée.

Mais c'est précisément son succès au Kirghizistan qui pose des risques pour la République populaire de Chine. Lors de mon passage à Bichkek, en 1995, l'opinion exprimait déjà sa méfiance envers ce voisin inconnu et qui se faisait soudain trop visible. Depuis lors, la cession en 2001 de 900 km² de territoire kirghiz à la Chine n'a rien arrangé.

Lors de l'exécution du consul cependant, la nervosité de Pékin avait une autre cause. À Bichkek, tout de suite après l'assassinat, la filière ouïgour a été soupçonnée, de même qu'une velléité d'attentat terroriste. Un porte-parole du Parlement a déclaré: «Ce ne serait ni la première fois ni l'incompréhensible car le Xinjiang est notre voisin.»

Ce que ce fonctionnaire voulait dire, c'est que le Kirghizistan, sous l'ère soviétique, a reçu une forte migration de Ouïgours

fuyant les persécutions chinoises. Ils sont aujourd'hui 48 000, conservant leur langue et leurs liens avec leurs frères de l'autre côté des montagnes.

Ce qui ne signifie pas que la politique soit la seule motivation possible.

Mort lui aussi au côté du consul se trouvait son chauffeur, Umar Nurmuhamed, un homme d'affaires ouïgour, et la police n'exclut pas que le crime ait été commandité par la mafia locale, au sein de laquelle les Ouïgours sont très présents à la suite d'une dispute commerciale: les souks de Bichkek sont en effet remplis à 80 % de produits *made in China*.

Le groupe d'enquête chinois n'avait pas encore mis le pied à Bichkek que la police produisait un suspect, un certain Salimov, 56 ans. Selon toute vraisemblance, elle se gardera bien de faire toute la lumière afin d'éviter de mécontenter soit le puissant «allié», soit l'opinion locale.

Enfin, le moment où survient ce meurtre est important: sous l'angle géopolitique, ce premier attentat antichinois depuis le 11 septembre 2001 marque probablement le retour — déjà constaté en Afghanistan, au Pakistan et

ailleurs — de l'axe ouïgour-taliban. Dix mois après l'alliance mondiale contre le terrorisme et les vigoureuses persécutions au Xinjiang contre les séparatistes et les intégristes soupçonnés d'avoir partie liée à al-Qaïda, l'opposition ouïgour, très logiquement, redresse la tête à l'extérieur de la Chine.

Sur les rapports entre le pouvoir chinois et son ethnique minoritaire au Xinjiang, un dernier éclairage intéressant nous vient de Stockholm, où une organisation en exil, le Centre d'information du Turkestan oriental (nom que les séparatistes donnent à la province), accuse Pékin de vouloir congédier 886 fonctionnaires à 95 % ouïgours dans la ville de Hotan, au Xinjiang, pour les remplacer par des Han. La Chine dément.

Que les autorités locales aient été ou non tentées de remplacer leurs cadres par des gens jugés plus fiables et plus sûrs est sans importance dans cette affaire. Ce qui frappe, c'est que face au risque de s'aliéner davantage sa minorité ouïgour et de la voir sombrer toujours davantage à l'influence du terrorisme, la Chine doit maintenant modérer sa campagne contre le séparatisme ouïgour. Le temps de la carte blanche donnée à la répression est probablement terminé.

L'alimentation biologique

L'arrivée des multinationales inquiète
En s'industrialisant, le bio s'intègre aux structures de distribution contre lesquelles il s'inscrivait en faux depuis des années

FABIEN DEGLISE
LE DEVOIR

L'appropriation du biologique par les multinationales du prêt-à-manger semble aujourd'hui inévitable. Mais l'arrivée sur ce marché de ces géants de l'alimentation n'est pas sans inquiéter les adeptes bio de la première heure, qui redoutent les effets pervers de cette industrialisation. Le bio supportera-t-il le virage? La question est posée.

«Il y a pourtant du bon dans tout ça», croit Pierre Gaudet, président de la Fédération des producteurs biologiques du Québec. Ces entreprises vont certainement contribuer à démocratiser l'alimentation biologique dans les prochaines années, en la rendant encore plus accessible et surtout en offrant de nouveaux débouchés aux producteurs locaux.» Peut-être, mais à quel prix?

Car en s'industrialisant, le bio commence également à emprunter aux structures d'un système de production, de transformation et de distribution contre lequel il s'inscrivait en faux depuis des années. «La tendance est évidente: le marché du bio se décloisonne pour devenir comme celui de l'alimentation traditionnelle», indique Robert Beauchemin, président de la Table filière biologique du Québec. Aujourd'hui, on parle de concentration, de rationalisation, de productivité...

Le paysage de la distribution biologique aux États-Unis est à cet

égard révélateur: en 1992, entre 300 et 400 distributeurs se partageaient ce marché naissant. Dix ans plus tard, il n'en reste plus que... trois. Et cette crise de «concentrisme aiguë» risque fort de bientôt frapper le Québec. Avec les effets pervers qu'il est possible d'envisager sur l'offre de produits.

«À ma grande surprise, les carottes biologiques vendues au Pro-vigo de Lac-Mégantic sous la marque Le Choix du Président ne proviennent désormais plus de chez un cultivateur du coin», raconte Monique Scholz, ex-directrice de l'organisme de certification Organic Crop Improvement Association (OCIA-Québec), aujourd'hui consultante en agro-alimentation biologique. Et encore moins d'une culture bio des Laurentides ou de la Beauce, si l'on se fie à la certification du produit délivrée par le California Certified Organic Farmers — une certification à ce jour pas encore reconnue officiellement par le Conseil d'accréditation du Québec (CAQ). Loblaw a préféré ne pas commenter.

Les règles du jeu

«Si j'étais cynique, je dirais que la présence de ces grandes compagnies sur le marché pourrait changer un peu les règles du jeu, pour-suit-elle. Mais la réglementation

au Québec est aussi tellement forte que cela risque d'être un peu compliqué pour elles.»

Pierre Gaudet l'espère: «La crédibilité du biologique repose surtout sur la certification des produits et le respect des normes rigoureuses de production, dit-il. Le problème, c'est que ces multinationales sont là par opportunisme, pas par conviction. Et dans ce contexte, elles pourraient

parfois être amenées à tourner les coins un peu rond.»

Et la confusion, ou même l'absence de normes internationales en matière de production biologique, risque même de les aider. En effet, 70 % des aliments bio vendus au Québec provien-

nent de l'étranger. Or seuls 55 pays à ce jour possèdent une réglementation claire et parfois crédible afin d'encadrer leur secteur biologique — le Canada n'en fait pas partie. «Les multinationales sont là pour faire de l'argent, poursuit le président de la Fédération des producteurs biologiques du Québec. Dans ce contexte, elles ne voient certainement pas d'inconvénient à s'approvisionner en ingrédients bio à Madagascar ou au Brésil, par exemple, même si la certification y est parfois douteuse.»

Victime de la globalisation, le bio risque également de perdre un peu de lustre sous la pression de ces grosses entreprises ali-

mentaires devenues auprès des gouvernements, au fil des années, de interlocuteurs influents. L'industrie américaine du poulet pourrait d'ailleurs bientôt en apporter la preuve, déplore l'Organic Trade Association (OTA) aux États-Unis. La raison: depuis plusieurs mois, une vaste campagne de lobbying s'organise afin de demander au département américain d'Agriculture (USDA) de ne plus imposer la règle du 100 % bio dans l'alimentation des poulets destinés au secteur bio. Motif? La moule bio serait difficile à trouver.

Les règles en place

«C'est inquiétant, lance M. Gaudet. Le biologique n'est pas et n'a jamais été condamné à rester petit. Mais il est clair que ceux qui veulent participer à sa croissance et à sa diffusion vont devoir le faire dans des conditions acceptables en respectant les règles en place.»

Et surtout en faisant preuve de transparence. Le CAQ y travaille d'ailleurs depuis plusieurs années. Sept certifications de produits biologiques sont d'ores et déjà reconnues par l'organisme qui, dès l'automne prochain, devrait également diffuser une liste de certifications étrangères jugées crédibles. Le tout pour aider le consommateur à se tirer d'affaire sur le nouvel échiquier mondial de l'alimentation bio et encourager ceux qui veulent en tirer profit à le faire sans trahir la confiance des adeptes du «bien manger».



Manon Blanchet



Linda Goupil



Nathalie Normandeau et Line Beauchamp

LE DEVOIR

ÉCONOMIE

COURS DE LANGUES

- ANGLAIS • FRANÇAIS
- ESPAGNOL • ITALIEN

TESTS DE NIVEAU :
TOUS LES MERCREDIS DE MIDI À 18 H

Centre-ville ☎ 849-6303 poste 709 ou 719
Hochelaga-Maisonneuve ☎ 255-4651

LES LENDEMAINS DES SCANDALES FINANCIERS

Les compagnies d'assurances traitent les patrons comme un risque

Les primes pour la protection des dirigeants d'entreprise ont bondi de 29 % en 2001, résultat de la méfiance à l'égard du monde des affaires

CLAUDE TURCOTTE
LE DEVOIR

Les primes d'assurance pour la protection des administrateurs et dirigeants d'entreprise en Amérique du Nord ont connu une augmentation de 29 % en 2001, selon un sondage mené auprès de 2130 sociétés, dont 93 canadiennes, œuvrant dans tous les secteurs de l'industrie. Les compagnies d'assurances, tout comme de nombreux petits actionnaires, portent donc un jugement plus critique et teinté de méfiance à l'endroit de ceux qui dirigent et administrent les entreprises.

Bien que certaines des hausses de primes se justifient par une augmentation des plafonds d'indemnisation ou une amélioration des dispositions régissant la protection, il arrive aussi que très souvent l'augmentation de prime est accompagnée de dispositions plus restrictives quant à la protection offerte, ce qui est la preuve indiscutable que les compagnies d'assurances anticipaient déjà l'an passé ce qui pouvait arriver.

À la lumière de plusieurs mauvaises nouvelles (Enron, WorldCom, etc.) depuis quelque temps, cette prudence des compagnies d'assurances était de toute évidence justifiée et on peut sans doute présumer que les primes pour assurer les administrateurs

et les dirigeants vont encore augmenter cette année.

«La situation actuelle ne porte pas à croire que le marché est en crise. Cependant, compte tenu du grand nombre de litiges encore non réglés, on peut s'attendre à une augmentation des montants d'indemnité. À la lumière des causes qui ont récemment défrayé la manchette, nous recommandons aux sociétés d'évaluer avec soin la suffisance des protections d'assurance qu'elles souscrivent, tout en adoptant une optique à plus long terme quand vient le moment de les négocier afin d'obtenir le meilleur rapport coût-avantage», déclare Mike Lombardi, directeur au Canada Tillinghast-Towers Perrin (TTP), qui est cette firme de services en consultation et gestion de risques pour les sociétés, ayant mené le sondage sur l'assurance destinée aux administrateurs et dirigeants.

L'augmentation de 29 % des primes en 2001 était principalement attribuée aux litiges dont les administrateurs et dirigeants font l'objet, mais aussi aux inquiétudes suscitées par certaines faillites, par la qualité moindre de la comptabilité et des rapports financiers des grandes sociétés.

Les hausses de primes frappent plus sévèrement un certain nombre d'entreprises, à commencer par celles

qui ont 500 employés et plus et qui paradoxalement sont inscrites en Bourse et qui comptent un grand nombre d'actionnaires. Les compagnies qui ont moins de 500 employés présentent un risque deux fois moindre de faire l'objet d'une réclamation, en comparaison des grandes sociétés ouvertes.

**La hausse
des primes
frappe
surtout
les grandes
firmes**

Les hausses de primes touchent d'ailleurs aussi les entreprises œuvrant dans la technologie et la biotechnologie ayant récemment fait un premier appel public à l'épargne et qui connaissent des difficultés financières. Enfin, les sociétés qui ont été mêlées à des fusions, des acquisitions ou des cessions assument elles aussi un risque deux fois plus élevé de recevoir une demande d'indemnité.

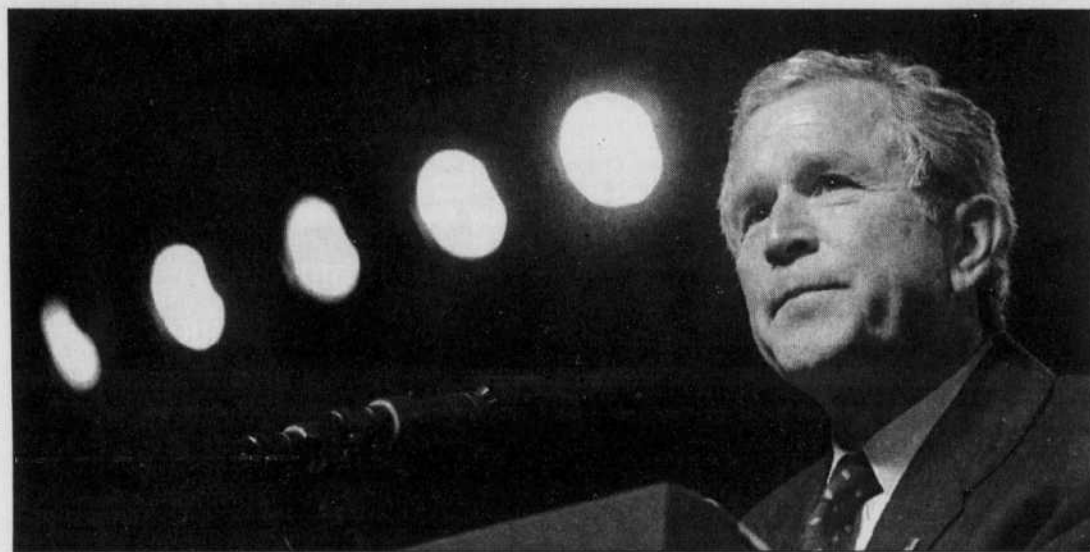
En 2000, les primes d'assurance pour administrateurs et dirigeants avaient augmenté de 11 %. Toutefois, il y avait eu des réductions appréciables entre 1995 et 1999, mais comme les honoraires d'avocats avaient augmenté au cours de cette même période, les compagnies d'assurances avaient alors enregistré des pertes.

Selon le sondage, le versement moyen pour des réclamations présentées par les administrateurs et dirigeants est passé à 820 000 \$ cette année, en comparaison de 600 000 \$ l'an passé. La moyenne

des indemnités pour les assurés canadiens était de 480 000 \$, en baisse sur les réclamations de l'année précédente, alors que la moyenne des indemnités avait été de 560 000 \$. Environ 12 % des demandes d'indemnité au Canada étaient des recours collectifs. «Ces derniers entraînent habituellement le versement d'honoraires d'avocat plus importants et donnent souvent lieu à des indemnisations très élevées», dit-on chez TTP.

M^{re} Paul Unterberg, qui est un spécialiste des recours collectifs, confirme qu'un très grand nombre des recours collectifs visent les administrateurs de société. Il mentionne par exemple les entreprises qui ont fermé leurs portes, comme Wise, People's et Greenberg, qui ont été poursuivies pour des questions de salaires, de bonis et de vacances impayées. Dans tous ces cas, les compagnies d'assurances ont payé.

M^{re} Unterberg a présentement d'autres causes devant les tribunaux, dont l'importance est considérable, telle une poursuite pour fraude contre les dirigeants de Cinar et une autre contre Nortel pour un défaut de divulguer de l'information. Dans les cas de recours collectifs, la première étape est toujours la plus difficile à franchir, mentionne l'avocat. Il s'agit alors d'obtenir de la cour la permission de prendre action.



ARCHIVES LE DEVOIR

Le président américain George W. Bush est fatigué des plates excuses.

Les autorités américaines menacent de la prison les p.-d.g. fraudeurs

La véracité des états financiers des entreprises devra être garantie sous serment

CHRISTOPHE VOGT
AGENCE FRANCE-PRESSE

New York — Fatiguées d'entendre toujours la même excuse: «je n'étais au courant de rien», les autorités américaines vont forcer les dirigeants d'entreprise à prendre leurs responsabilités et menacent de la prison les moutons noirs.

Conscient de l'ampleur de la crise de confiance dans le monde des affaires, le président George W. Bush a tonné ces dernières semaines contre les dirigeants véreux ou négligents.

Il devrait reprendre ce même ton sans concession mardi à New York dans un discours prononcé non loin de la rue qui symbolise le mieux le capitalisme à l'américaine: Wall Street.

«Aucune violation de la confiance du public ne doit être tolérée», avait affirmé le président fin juin, promettant que «le gouvernement fédéral sera vigilant et poursuivra les coupables afin de s'assurer que les investisseurs et les employés gardent leur confiance dans les entreprises américaines».

La Commission américaine des opérations de Bourse (Securities and Exchange Commission, SEC) a déjà pris le taureau par les cornes et exigera des p.-d.g. et directeurs financiers de garantir sous serment la sincérité des

comptes de leur entreprise.

Cette nouvelle règle, qui s'applique pour l'instant aux 947 plus grandes entreprises des États-Unis mais que la SEC souhaite étendre à toutes les sociétés cotées, a des conséquences juridiques immédiates.

En cas de découverte de manipulations de la comptabilité, les dirigeants pourraient se retrouver devant les tribunaux et être inculpés pour fraude ou, plus grave, de mensonge au gouvernement ou de parjure, ce qui équivaut à un crime fédéral et peut être puni de peines de prison.

Le p.-d.g. et le directeur financier n'ont actuellement aucune obligation de signer les documents soumis à la SEC, et lorsqu'ils le font, ils engagent uniquement l'entreprise.

Un malheureux signe des temps

Le gendarme de la Bourse espère bien que la menace de finir derrière les barreaux va pousser les dirigeants à se pencher de plus près sur les comptes qu'on leur soumet et à s'assurer qu'aucun de leur subordonné ne joue avec les chiffres. Ils ne pourront plus se contenter d'affirmer qu'ils n'étaient au courant de rien.

Pour autant, la formule du serment écrit — «pour autant que je sache», les comptes sont sincères

— va certainement donner lieu à d'épiques batailles de prétoire parce qu'elle est assez vague pour être sujette à interprétation.

«C'est un malheureux signe des temps que la SEC soit obligée de demander ce type de garanties aux plus grandes entreprises américaines», a déploré Martin McGuinn, le p.-d.g. du groupe financier Mellon Financial, au Wall Street Journal hier.

Il s'est prononcé en faveur des mesures instaurées par la SEC, jugeant «qu'il ne devrait pas y avoir d'impact pour les p.-d.g. et directeurs financiers qui ont fait leur travail correctement, mais cela va les forcer à se pencher sérieusement [sur la question] si cela n'a pas été le cas».

Le cas d'Enron, le premier courtier en énergie du monde qui a sombré en quelques semaines après des révélations sur des manipulations comptables, est encore une fois exemplaire même si, depuis, les scandales se sont multipliés.

Pour l'heure, aucun des dirigeants d'Enron — ni Kenneth Lay, le fondateur, ni le directeur financier Andrew Fastow — n'a été inculpé.

Le seul condamné dans cette affaire est le cabinet d'audit Arthur Andersen pour avoir fait obstruction à la justice en détruisant des tonnes de documents.

EN BREF

Le titre de Cognicase s'effondre de 30 %

(Le Devoir) — Le titre de Cognicase a fait une descente de 30 % hier à la suite de l'annonce d'une révision à la baisse de son bénéfice, ce qui a incité les courtiers à procéder à une révision sérieuse de leur

évaluation du titre, qui a donc perdu 1,74 \$, se retrouvant à 3,90 \$ à la clôture des marchés. En mai, la direction de Cognicase prévoyait un bénéfice net pour l'année de 44 ¢ par action. Il semble plutôt que le bénéfice se situera entre 32 et 39 ¢. La révision s'imposait, a-t-on expliqué, par suite d'une concurrence plus vive que prévu. Cognicase termine son exercice financier annuel en septembre.

L'Europe s'expose aux scandales

La confusion entre les dépenses courantes et les dépenses d'investissement est répandue sur le Vieux Continent

DANIEL ROOK
AGENCE FRANCE-PRESSE

Londres — Alors que les Bourses mondiales n'en finissent pas de dégringoler après plusieurs scandales financiers aux États-Unis, les économistes estiment que l'Europe devrait se garder de toute autosatisfaction.

Les standards américains de comptabilité se sont de nouveau trouvés sous le feu des critiques après la révélation par le géant américain WorldCom de manipulations comptables pour gonfler ses bénéfices.

L'opérateur de télécommunications a comptabilisé illégalement des dépenses courantes comme des dépenses d'investissement. Le groupe a ainsi réussi à gonfler ses liquidités et ses résultats pendant cinq trimestres, faisant apparaître comme des bénéfices ce qui n'était en fait que pures pertes.

Certains experts mettent en garde contre le risque d'un tel scandale en Europe. «Je pense que cela pourrait arriver ici», déclare Rob Bryer, de l'université de Warwick.

«Si vous prenez l'exemple de WorldCom et la confusion entre les dépenses courantes et les dépenses d'investissement, cela pourrait également se produire dans ce pays car les définitions ne sont pas très claires», ajoute-t-il.

Selon les règles de comptabilité britannique, les dépenses sont considérées comme d'investissement si elles améliorent les performances de l'entreprise. «C'est une définition très ouverte», selon Bob Bryer.

Et c'est encore pire en Europe continentale, où le système comp-

table doit se contenter de respecter la loi. En Grande-Bretagne, les comptes sont en plus soumis à un principe qui les oblige à donner «une vue juste et équilibrée» des comptes d'une entreprise. Les États-Unis ont leurs propres normes comptables, les GAAP.

Les télécoms sont montrés du doigt

Les analystes montrent notamment du doigt les présentations des groupes de télécommunications. Ainsi, Robert Kerr, analyste à la Bank of America, note qu'il est traditionnel pour les firmes de téléphonie mobile, telles la suédoise Ericsson, d'enregistrer leurs commandes sous la rubrique chiffre d'affaires, au lieu d'attendre d'avoir véritablement reçu l'argent.

«Cela peut ainsi permettre de gonfler les ventes, qui pourraient autrement montrer des chiffres décevants», selon lui.

Quant au groupe français Vivendi, son p.-d.g. démissionnaire Jean-Marie Messier aurait cherché à enjoliver ses comptes 2001 en tenant compte d'une plus-value réalisée dans la cession de 96 % de sa participation dans BSKYB, le bouquet satellitaire britannique, une mesure compatible avec les règles comptables américaines mais pas françaises.

Vivendi a nié ces informations, parues dans *Le Monde*, mais le gendarme boursier français a confirmé être intervenu auprès de Vivendi. Le groupe, dont la capitalisation boursière a fondu comme neige au soleil, est en proie à de gros problèmes de trésorerie.

«Ce n'est peut-être pas une coïncidence si les pires scandales se pro-

duisent actuellement en France et aux États-Unis, où le directeur général et le président ne font qu'un et où il n'y a pas véritablement de contre-pouvoir», souligne Robert Kerr.

Le gouvernement britannique envisage de son côté de retirer aux administrateurs et directeurs dans les entreprises le pouvoir de nommer les auditeurs. Il confierait plutôt cette responsabilité à des comités d'audit, soit des groupes constitués au sein de chaque entreprise par des membres non exécutifs.

Mais le patronat met en garde contre l'imposition de règlements trop stricts qui pourraient alourdir encore le fonctionnement des entreprises, déjà affaiblies par un climat économique difficile.

Digby Jones, président de la Confédération de l'industrie britannique (CBI), estime que la Grande-Bretagne a su apprendre de ses erreurs passées, comme l'effondrement de la Banque de crédit et de commerce international ou l'affaire Maxwell, au début des années 90.

uqam.ca

Avis de nomination



Diane Polnick

Le recteur de l'Université du Québec à Montréal, M. Roch Denis, a le plaisir d'annoncer la nomination de M^{me} Diane Polnick au poste de directrice générale du Service des bibliothèques de l'Université.

M^{re} Polnick a amorcé sa carrière à titre de bibliothécaire et de documentaliste au sein de divers ministères et centres de recherche du gouvernement fédéral. À l'emploi de l'UQAM depuis 1987, M^{re} Polnick a occupé toutes les fonctions de cadre au sein du Service des bibliothèques, ce qui lui a permis de connaître et de comprendre l'ensemble des problématiques propres aux bibliothèques en milieu universitaire. M^{re} Polnick est vice-présidente de la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec, organisme dont elle a assumé la présidence de 1999 à 2001.

Quelque 40 000 étudiants et plus de 4 000 professeurs, chargés de cours, chercheurs et employés de soutien ont accès aux bibliothèques de l'UQAM sur une base régulière. Pionnière des nouvelles technologies, l'UQAM a été la première université au Canada à munir ses bibliothèques d'un catalogue informatisé.

> Faites plus amples connaissances.

UQAM

Un milliard engouffré dans un fonds de retraite de Nortel

PRESSE CANADIENNE

Toronto — Plus de un milliard \$US d'un fonds de retraite d'employés de Nortel Networks aux États-Unis a été perdu parce qu'il était constitué d'actions de la compagnie.

Le fonds de retraite en question est celui d'employés non syndiqués de la compagnie aux États-Unis.

Selon le *Financial Post*, c'est près d'un tiers de l'investissement de trois milliards \$US qui s'est ainsi évaporé.

La perte est due au fait que les actions de Nortel ont forte-

ment chuté au cours de la dernière année à la suite des difficultés rencontrées par la société, prise dans la décroissance du secteur des télécommunications. L'action de Nortel a baissé de 75 % l'an dernier et de 98 % depuis deux ans.

Une poursuite a été déposée contre Nortel Networks l'an dernier aux États-Unis à la suite de cette contre-performance de son fonds de retraite.

Un programme similaire est offert aux employés de Nortel au Canada. Le rendement du fonds canadien n'a pas été rendu public.

Téléphone: 985-3344
Télécopieur: 985-3340

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Sur Internet:
www.offres.ledevoir.com

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES • HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.
Publications du lundi: Réservations avant 12 h 00 le vendredi
Publications du mardi: Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340

Sur Internet: www.offres.ledevoir.com • Courriel: avisdev@ledevoir.com

AVIS

À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

DANS L'AFFAIRE DE LA

FAILLITE DE:
9103-9117 QUÉBEC INC. (BAR L'EXIL PLUS)
110C, Joseph-Carrier
Vaudreuil-Dorion (Qc)
J7V 5V5

AVIS est par les présentes donné que 9103-9117 Québec Inc. (Bar L'Exil Plus), a fait cession de ses biens le 28 juin 2002, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 18 juillet 2002, à 14 h 00, au 7100, rue Jean-Talon Est, bureau 600, Anjou (Québec) H1M 3S3. Daté le 3 juillet 2002.

Johanne Serpene, CIRP
Le Groupe Serpene,
Syndic de Faillite Inc.
7100, rue Jean-Talon Est
Bureau 600, ANJOU
(Québec) H1M 3S3
Tél.: 355-6553
Téléc.: 355-8433

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Dans l'affaire de la faillite de:
S.A.S. ACOUSTIQUE INC., société légalement constituée ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 133, 119 avenue, à Lafontaine (Qc) J7Y 1A3.

Avis est donné que S.A.S. ACOUSTIQUE INC. a fait cession de ses biens le 26 juin 2002 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 17 juillet 2002 à 10 h 00 de l'avant-midi, au bureau du syndic, 50, Place Crémazie Ouest, bureau 404, Montréal (Qc) H2P 2T6.

Daté à Longueuil (Québec), ce 28 juin 2002.

JEAN FORTIN

& ASSOCIÉS
syndics
2360, Marie-Victorin Est
bureau 200
Longueuil (Québec)
J4G 1B5
Tél.: (450) 442-3260

Laval • Drummondville
Montréal • Longueuil
Sorel • St-Hyacinthe
St-Jean • Châteauguay
Trois-Rivières

SLA : 3 lettres du mot paralysé

La SLA
vous enlève TOUT,
sauf votre lucidité

Aidez-nous à vaincre
cette maladie mortelle
qui tue 3 Québécois
par semaine !



SOCIÉTÉ DE LA SCLÉROSE
LATÉRALE AMYOTROPHIQUE
DU QUÉBEC (SLA-Québec)

(514) 725-2653
1-877-725-7725
(sans frais)

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Dans l'affaire de la faillite de:
9057-3957 QUÉBEC INC./
LUCCI AUTOS société
légalement constituée ayant
son siège social et sa principale
place d'affaires au
3812, Jarry Est à Montréal
(Qc) H1Z 2G8.

Avis est donné que 9057-3957 QUÉBEC INC./
LUCCI AUTOS a fait
cession de ses biens le
28 juin 2002 et que la
première assemblée des
créanciers sera tenue le
19 juillet 2002 à 10 h 00
de l'avant-midi, au bureau du
syndic, 50, Place Crémazie
Ouest, bureau 404,
Montréal (Qc) H2P 2T6.

Daté à Longueuil (Québec),
ce 3 juillet 2002.

JEAN FORTIN

& ASSOCIÉS
syndics
2360, Marie-Victorin Est
bureau 200
Longueuil (Québec)
J4G 1B5
Tél.: (450) 442-3260

Laval • Drummondville
Montréal • Longueuil
Sorel • St-Hyacinthe
St-Jean • Châteauguay
Trois-Rivières

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE JOLIETTE
COUR SUPÉRIEURE
705-05-00598-010 SOUS-
MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC
Partie demanderesse RENO-
VATIONS BALMAC INC Partie dé-
fenderesse AVIS DE VENTE JUDI-
CIAIRE PRENEZ AVIS que le
18/07/2002 à 14:00 au: 485, CÉ-
LÉBRITÉ SAINT-LIN District de
JOLIETTE seront vendus par au-
torité de justice, les biens et effets de
RENOVATIONS BALMAC INC, saisis
en cette cause, soit: PICK-
UP NISSAN KING-CAB, OUTILS,
ETC. CONDITIONS: ARGENT OU
CHEQUE VISE St-Eustache, ce 04
juillet 2002. ANDRÉ POITEVIN,
huissier de justice, PHILIPPE
TREMBLAY, DION & ASSOCIÉS,
HUISSIERS, 165, rue Du Moulin,
St-Eustache, Québec, J7R
2P5.Tél.: (450)491-7575,Fax
(450)491-3418.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE JOLIETTE
COUR SUPÉRIEURE
705-02-005982-004 SOUS-
MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC
Partie demanderesse LES
ATELIERS BALMAC INC Partie dé-
fenderesse AVIS DE VENTE JUDI-
CIAIRE PRENEZ AVIS que le
18/07/2002 à 14:00 au: 485, CÉ-
LÉBRITÉ SAINT-LIN District de
JOLIETTE seront vendus par au-
torité de justice, les biens et effets de
LES ATELIERS BALMAC INC., saisis
en cette cause, soit: PICK-
UP NISSAN KING-CAB, OUTILS,
ETC. CONDITIONS: ARGENT OU
CHEQUE VISE St-Eustache, ce 04
juillet 2002. ANDRÉ POITEVIN,
huissier de justice, PHILIPPE
TREMBLAY, DION & ASSOCIÉS,
HUISSIERS, 165, rue Du Moulin,
St-Eustache, Québec, J7R
2P5.Tél.: (450)491-7575,Fax
(450)491-3418.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPÉRIEURE
500-05-070994-023 PAR SOUS-
MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC
Partie demanderesse 9047-3752
QUÉBEC INC Partie dé-
fenderesse AVIS DE VENTE JUDI-
CIAIRE PRENEZ AVIS que le
17/07/2002 à 11:00 AU: 991, AVE-
NUE OGILVY MONTREAL District de
MONTREAL seront vendus par au-
torité de justice, les biens et ef-
fets de 9047-3752 QUÉBEC INC,

AVIS DE VENTE JUDI-
CIAIRE PRENEZ AVIS que le
17/07/2002 à 11:00 AU: 991, AVE-
NUE OGILVY MONTREAL District de
MONTREAL seront vendus par au-
torité de justice, les biens et ef-
fets de 9047-3752 QUÉBEC INC,

AVIS DE VENTE JUDI-
CIAIRE PRENEZ AVIS que le
17/07/2002 à 11:00 AU: 991, AVE-
NUE OGILVY MONTREAL District de
MONTREAL seront vendus par au-
torité de justice, les biens et ef-
fets de 9047-3752 QUÉBEC INC,

AVIS DE VENTE JUDI-
CIAIRE PRENEZ AVIS que le
17/07/2002 à 11:00 AU: 991, AVE-
NUE OGILVY MONTREAL District de
MONTREAL seront vendus par au-
torité de justice, les biens et ef-
fets de 9047-3752 QUÉBEC INC,

AVIS DE VENTE JUDI-
CIAIRE PRENEZ AVIS que le
17/07/2002 à 11:00 AU: 991, AVE-
NUE OGILVY MONTREAL District de
MONTREAL seront vendus par au-
torité de justice, les biens et ef-
fets de 9047-3752 QUÉBEC INC,

AVIS DE VENTE JUDI-
CIAIRE PRENEZ AVIS que le
17/07/2002 à 11:00 AU: 991, AVE-
NUE OGILVY MONTREAL District de
MONTREAL seront vendus par au-
torité de justice, les biens et ef-
fets de 9047-3752 QUÉBEC INC,

AVIS DE VENTE JUDI-
CIAIRE PRENEZ AVIS que le
17/07/2002 à 11:00 AU: 991, AVE-
NUE OGILVY MONTREAL District de
MONTREAL seront vendus par au-
torité de justice, les biens et ef-
fets de 9047-3752 QUÉBEC INC,

AVIS DE VENTE JUDI-
CIAIRE PRENEZ AVIS que le
17/07/2002 à 11:00 AU: 991, AVE-
NUE OGILVY MONTREAL District de
MONTREAL seront vendus par au-
torité de justice, les biens et ef-
fets de 9047-3752 QUÉBEC INC,

AVIS DE VENTE JUDI-
CIAIRE PRENEZ AVIS que le
17/07/2002 à 11:00 AU: 991, AVE-
NUE OGILVY MONTREAL District de
MONTREAL seront vendus par au-
torité de justice, les biens et ef-
fets de 9047-3752 QUÉBEC INC,

AVIS DE VENTE JUDI-
CIAIRE PRENEZ AVIS que le
17/07/2002 à 11:00 AU: 991, AVE-
NUE OGILVY MONTREAL District de
MONTREAL seront vendus par au-
torité de justice, les biens et ef-
fets de 9047-3752 QUÉBEC INC,

AVIS DE VENTE JUDI-
CIAIRE PRENEZ AVIS que le
17/07/2002 à 11:00 AU: 991, AVE-
NUE OGILVY MONTREAL District de
MONTREAL seront vendus par au-
torité de justice, les biens et ef-
fets de 9047-3752 QUÉBEC INC,

AVIS DE VENTE JUDI-
CIAIRE PRENEZ AVIS que le
17/07/2002 à 11:00 AU: 991, AVE-
NUE OGILVY MONTREAL District de
MONTREAL seront vendus par au-
torité de justice, les biens et ef-
fets de 9047-3752 QUÉBEC INC,

AVIS DE VENTE JUDI-
CIAIRE PRENEZ AVIS que le
17/07/2002 à 11:00 AU: 991, AVE-
NUE OGILVY MONTREAL District de
MONTREAL seront vendus par au-
torité de justice, les biens et ef-
fets de 9047-3752 QUÉBEC INC,

AVIS DE VENTE JUDI-
CIAIRE PRENEZ AVIS que le
17/07/2002 à 11:00 AU: 991, AVE-
NUE OGILVY MONTREAL District de
MONTREAL seront vendus par au-
torité de justice, les biens et ef-
fets de 9047-3752 QUÉBEC INC,

AVIS DE VENTE JUDI-
CIAIRE PRENEZ AVIS que le
17/07/2002 à 11:00 AU: 991, AVE-
NUE OGILVY MONTREAL District de
MONTREAL seront vendus par au-
torité de justice, les biens et ef-
fets de 9047-3752 QUÉBEC INC,

AVIS DE VENTE JUDI-
CIAIRE PRENEZ AVIS que le
17/07/2002 à 11:00 AU: 991, AVE-
NUE OGILVY MONTREAL District de
MONTREAL seront vendus par au-
torité de justice, les biens et ef-
fets de 9047-3752 QUÉBEC INC,

AVIS DE VENTE JUDI-
CIAIRE PRENEZ AVIS que le
17/07/2002 à 11:00 AU: 991, AVE-
NUE OGILVY MONTREAL District de
MONTREAL seront vendus par au-
torité de justice, les biens et ef-
fets de 9047-3752 QUÉBEC INC,

AVIS DE VENTE JUDI-
CIAIRE PRENEZ AVIS que le
17/07/2002 à 11:00 AU: 991, AVE-
NUE OGILVY MONTREAL District de
MONTREAL seront vendus par au-
torité de justice, les biens et ef-
fets de 9047-3752 QUÉBEC INC,

AVIS DE VENTE JUDI-
CIAIRE PRENEZ AVIS que le
17/07/2002 à 11:00 AU: 991, AVE-
NUE OGILVY MONTREAL District de
MONTREAL seront vendus par au-
torité de justice, les biens et ef-
fets de 9047-3752 QUÉBEC INC,

AVIS DE VENTE JUDI-
CIAIRE PRENEZ AVIS que le
17/07/2002 à 11:00 AU: 991, AVE-
NUE OGILVY MONTREAL District de
MONTREAL seront vendus par au-
torité de justice, les biens et ef-
fets de 9047-3752 QUÉBEC INC,

AVIS DE VENTE JUDI-
CIAIRE PRENEZ AVIS que le
17/07/2002 à 11:00 AU: 991, AVE-
NUE OGILVY MONTREAL District de
MONTREAL seront vendus par au-
torité de justice, les biens et ef-
fets de 9047-3752 QUÉBEC INC,

AVIS DE VENTE JUDI-
CIAIRE PRENEZ AVIS que le
17/07/2002 à 11:00 AU: 991, AVE-
NUE OGILVY MONTREAL District de
MONTREAL seront vendus par au-
torité de justice, les biens et ef-
fets de 9047-3752 QUÉBEC INC,

AVIS DE VENTE JUDI-
CIAIRE PRENEZ AVIS que le
17/07/2002 à 11:00 AU: 991, AVE-
NUE OGILVY MONTREAL District de
MONTREAL seront vendus par au-
torité de justice, les biens et ef-
fets de 9047-3752 QUÉBEC INC,

AVIS DE VENTE JUDI-
CIAIRE PRENEZ AVIS que le
17/07/2002 à 11:00 AU: 991, AVE-
NUE OGILVY MONTREAL District de
MONTREAL seront vendus par au-
torité de justice, les biens et ef-
fets de 9047-3752 QUÉBEC INC,

AVIS DE VENTE JUDI-
CIAIRE PRENEZ AVIS que le
17/07/2002 à 11:00 AU: 991, AVE-
NUE OGILVY MONTREAL District de
MONTREAL seront vendus par au-
torité de justice, les biens et ef-
fets de 9047-3752 QUÉBEC INC,

AVIS DE VENTE JUDI-
CIAIRE PRENEZ AVIS que le
17/07/2002 à 11:00 AU: 991, AVE-
NUE OGILVY MONTREAL District de
MONTREAL seront vendus par au-
torité de justice, les biens et ef-
fets de 9047-3752 QUÉBEC INC,

AVIS DE VENTE JUDI-
CIAIRE PRENEZ AVIS que le
17/07/2002 à 11:00 AU: 991, AVE-
NUE OGILVY MONTREAL District de
MONTREAL seront vendus par au-
torité de justice, les biens et ef-
fets de 9047-3752 QUÉBEC INC,

AVIS DE VENTE JUDI-
CIAIRE PRENEZ AVIS que le
17/07/2002 à 11:00 AU: 991, AVE-
NUE OGILVY MONTREAL District de
MONTREAL seront vendus par au-
torité de justice, les biens et ef-
fets de 9047-3752 QUÉBEC INC,

AVIS DE VENTE JUDI-
CIAIRE PRENEZ AVIS que le
17/07/2002 à 11:00 AU: 991, AVE-
NUE OGILVY MONTREAL District de
MONTREAL seront vendus par au-
torité de justice, les biens et ef-
fets de 9047-3752 QUÉBEC INC,

AVIS DE VENTE JUDI-
CIAIRE PRENEZ AVIS que le
17/07/2002 à 11:00 AU: 991, AVE-
NUE OGILVY MONTREAL District de
MONTREAL seront vendus par au-
torité de justice, les biens et ef-
fets de 9047-3752 QUÉBEC INC,

AVIS DE VENTE JUDI-
CIAIRE PRENEZ AVIS que le
17/07/2002 à 11:00 AU: 991, AVE-
NUE OGILVY MONTREAL District de
MONTREAL seront vendus par au-
torité de justice, les biens et ef-
fets de 9047-3752 QUÉBEC INC,

AVIS DE VENTE JUDI-
CIAIRE PRENEZ AVIS que le
17/07/2002 à 11:00 AU: 991, AVE-
NUE OGILVY MONTREAL District de
MONTREAL seront vendus par au-
torité de justice, les biens et ef-
fets de 9047-3752 QUÉBEC INC,

AVIS DE VENTE JUDI-
CIAIRE PRENEZ AVIS que le
17/07/2002 à 11:00 AU: 991, AVE-
NUE OGILVY MONTREAL District de
MONTREAL seront vendus par au-
torité de justice, les biens et ef-
fets de 9047-3752 QUÉBEC INC,

AVIS DE VENTE JUDI-
CIAIRE PRENEZ AVIS que le
17/07/2002 à 11:00 AU: 991, AVE-
NUE OGILVY MONTREAL District de
MONTREAL seront vendus par au-
torité de justice, les biens et ef-
fets de 9047-3752 QUÉBEC INC,

AVIS DE VENTE JUDI-
CIAIRE PRENEZ AVIS que le
17/07/2002 à 11:00 AU: 991, AVE-
NUE OGILVY MONTREAL District de
MONTREAL seront vendus par au-
torité de justice, les biens et ef-
fets de 9047-3752 QUÉBEC INC,

AVIS DE VENTE JUDI-
CIAIRE PRENEZ AVIS que le
17/07/2002 à 11:00 AU: 991, AVE-
NUE OGILVY MONTREAL District de
MONTREAL seront vendus par au-
torité de justice, les biens et ef-
fets de 9047-3752 QUÉBEC INC,

AVIS DE VENTE JUDI-
CIAIRE PRENEZ AVIS que le
17/07/2002 à 11:00 AU: 991, AVE-
NUE OGILVY MONTREAL District de
MONTREAL seront vendus par au-
torité de justice, les biens et ef-
fets de 9047-3752 QUÉBEC INC,

AVIS DE VENTE JUDI-
CIAIRE PRENEZ AVIS que le
17/07/2002 à 11:00 AU: 991, AVE-
NUE OGILVY MONTREAL District de
MONTREAL seront vendus par au-
torité de justice, les biens et ef-
fets de 9047-3752 QUÉBEC INC,

AVIS DE VENTE JUDI-
CIAIRE PRENEZ AVIS que le
17/07/2002 à 11:00 AU: 991, AVE-
NUE OGILVY MONTREAL District de
MONTREAL seront vendus par au-
torité de justice, les biens et ef-
fets de 9047-3752 QUÉBEC INC,

AVIS DE VENTE JUDI-
CIAIRE PRENEZ AVIS que le
17/07/2002 à 11:00 AU: 991, AVE-
NUE OGILVY MONTREAL District de
MONTREAL seront vendus par au-
torité de justice, les biens et ef-
fets de 9047-3752 QUÉBEC INC,

AVIS DE VENTE JUDI-
CIAIRE PRENEZ AVIS que le
17/07/2002 à 11:00 AU: 991, AVE-
NUE OGILVY MONTREAL District de
MONTREAL seront vendus par au-
torité de justice, les biens et ef-
fets de 9047-3752 QUÉBEC INC,

AVIS DE VENTE JUDI-
CIAIRE PRENEZ AVIS que le
17/07/2002 à 11:00 AU: 991, AVE-
NUE OGILVY MONTREAL District de
MONTREAL seront vendus par au-
torité de justice, les biens et ef-
fets de 9047-3752 QUÉBEC INC,

AVIS DE VENTE JUDI-
CIAIRE PRENEZ AVIS que le
17/07/2002 à 11:00 AU: 991, AVE-
NUE OGILVY MONTREAL District de
MONTREAL seront vendus par au-
torité de justice, les biens et ef-
fets de 9047-3752 QUÉBEC INC,

AVIS DE VENTE JUDI-
CIAIRE PRENEZ AVIS que le
17/07/2002 à 11:00 AU: 991, AVE-
NUE OGILVY MONTREAL District de
MONTREAL seront vendus par au-
torité de justice, les biens et ef-
fets de 9047-3752 QUÉBEC INC,

AVIS DE VENTE JUDI-
CIAIRE PRENEZ AVIS que le
17/07/2002 à 11:00 AU: 991, AVE-
NUE OGILVY MONTREAL District de
MONTREAL seront vendus par au-
torité de justice, les biens et ef-
fets de 9047-3752 QUÉBEC INC,

AVIS DE VENTE JUDI-
CIAIRE PRENEZ AVIS que le
17/07/2002 à 11:00 AU: 991, AVE-
NUE OGILVY MONTREAL District de
MONTREAL seront vendus par au-
torité de justice, les biens et ef-
fets de 9047-3752 QUÉBEC INC,

AVIS DE VENTE JUDI-
CIAIRE PRENEZ AVIS que le
17/07/2002 à 11:00 AU: 991, AVE-
NUE OGILVY MONTREAL District de
MONTREAL seront vendus par au-
torité de justice, les biens et ef-
fets de 9047-3752 QUÉBEC INC,

AVIS DE VENTE JUDI-
CIAIRE PRENEZ AVIS que le
17/07/2002 à 11:00 AU: 991, AVE-
NUE OGILVY MONTREAL District de
MONTREAL seront vendus par au-
torité de justice, les biens et ef-
fets de 9047-3752 QUÉBEC INC,

AVIS DE VENTE JUDI-
CIAIRE PRENEZ AVIS que le
17/07/2002 à 11:00 AU: 991, AVE-
NUE OGILVY MONTREAL District de
MONTREAL seront vendus par au-
torité de justice, les biens et ef-
fets de 9047-3752 QUÉBEC INC,

AVIS DE VENTE JUDI-
CIAIRE PRENEZ AVIS que le
17/07/2002 à 11:00 AU: 991, AVE-
NUE OGILVY MONTREAL District de
MONTREAL seront vendus par au-
torité de justice, les biens et ef-
fets de 9047-3752 QUÉBEC INC,

AVIS DE VENTE JUDI-
CIAIRE PRENEZ AVIS que le
17/07/2002 à 11:00 AU: 991, AVE-
NUE OGILVY MONTREAL District de
MONTREAL seront vendus par au-
torité de justice, les biens et ef-
fets de 9047-3752 QUÉBEC INC,

AVIS DE VENTE JUDI-
CIAIRE PRENEZ AVIS que le
17/07/2002 à 11:00 AU: 991, AVE-
NUE OGILVY MONTREAL District de
MONTREAL seront vendus par au-
torité de justice, les biens et ef-
fets de 9047-3752 QUÉBEC INC,

AVIS DE VENTE JUDI-
CIAIRE PRENEZ AVIS que le
17/07/2002 à 11:00 AU: 991, AVE-
NUE OGILVY MONTREAL District de
MONTREAL seront vendus par au-
torité de justice, les biens et ef-
fets de 9047-3752 QUÉBEC INC,

AVIS DE VENTE JUDI-
CIAIRE PRENEZ AVIS que le
17/07/2002 à 11:00 AU: 991, AVE-
NUE OGILVY MONTREAL District de
MONTREAL seront vendus par au-
torité de justice, les biens et ef-
fets de 9047-3752 QUÉBEC INC,

AVIS DE VENTE JUDI-
CIAIRE PRENEZ AVIS que le
17/07/2002 à 11:00 AU: 991, AVE-
NUE OGILVY MONTREAL District de
MONTREAL seront vendus par au-
torité de justice, les biens et ef-
fets de 9047-3752 QUÉBEC INC,

AVIS DE VENTE JUDI-
CIAIRE PRENEZ AVIS que le
17/07/2002 à 11:00 AU: 991, AVE-
NUE OGILVY MONTREAL District de
MONTREAL seront vendus par au-
torité de justice, les biens et ef-
fets de 9047-3752 QUÉBEC INC,

AVIS DE VENTE JUDI-
CIAIRE PRENEZ AVIS que le
17/07/2002 à 11:00 AU: 991, AVE-
NUE OGILVY MONTREAL District de
MONTREAL seront vendus par au-
torité de justice, les biens et ef-
fets de 9047-3752 QUÉBEC INC,

AVIS DE VENTE JUDI-
CIAIRE PRENEZ AVIS que le
17/07/2002 à 11:00 AU: 991, AVE-
NUE OGILVY MONTREAL District de
MONTREAL seront vendus par au-
torité de justice, les biens et ef-
fets de 9047-3752 QUÉBEC INC,

AVIS DE VENTE JUDI-
CIAIRE PRENEZ AVIS que le
17/07/2002 à 11:00 AU: 991, AVE-
NUE OGILVY MONTREAL District de
MONTREAL seront vendus par au-
torité de justice, les biens et ef-
fets de 9047-3752 QUÉBEC INC,

AVIS DE VENTE JUDI-
CIAIRE PRENEZ AVIS que le
17/07/2002 à 11:00 AU: 991, AVE-
NUE OGILVY MONTREAL District de
MONTREAL seront vendus par au-
torité de justice, les biens et ef-
fets de 9047-3752 QUÉBEC INC,

AVIS DE VENTE JUDI-
CIAIRE PRENEZ AVIS que le
17/07/2002 à 11:00 AU: 991, AVE-
NUE OGILVY MONTREAL District de
MONTREAL seront vendus par au-
torité de justice, les biens et

• ÉCONOMIE •

Une génération d'agriculteurs du dimanche pousse sur les terres de la province

PRESSE CANADIENNE

On ne pas vraiment combien il y en a. Voilà quelques années cependant, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) soutenait qu'ils représentaient environ 20 % de la classe agricole québécoise. Mais une chose est certaine: les gentlemen farmers, que l'on a poétiquement baptisés «agriculteurs du dimanche», occupent une place de plus en plus grande dans le monde agricole québécois.

En livrant le bilan financier de sa première année d'existence, la Financière agricole du Québec,

qui gère l'assurance-récolte, constate que 856 entreprises à temps partiel ont procédé, en 2001-02, à des emprunts totalisant 104 millions.

Dans les régions de la Capitale et de la Côte-Nord, une somme de deux millions a été consentie à des entreprises à temps partiel.

Au total, cette somme de 104 millions représente 11 % des 960 millions que la Financière a prêtés à la classe agricole au cours de son dernier exercice financier. C'est le secteur bovin qui attire le plus ces agriculteurs du dimanche. En fait, 195 d'entre eux ont contracté un emprunt

auprès de la Financière.

Ils sont suivis par les 164 acériculteurs qui exercent cette profession en dilettantes. On retrouve également les gentlemen farmers dans les grandes cultures, les productions caprines et ovines, etc.

Selon les services de cotisation de l'Union des producteurs agricoles (UPA), on trouve au Québec 44 212 producteurs qui exploitent 32 139 fermes.

Ce n'est évidemment pas la Financière agricole qui s'en plaindra.

Le président-directeur général André Dicaire n'hésite pas à qualifier cette première année d'exceptionnelle. En fait, l'ensemble du financement garanti par la Financière a dépassé le milliard de dollars.

Plus de 6800 prêts ont été autorisés pour une valeur de 960 millions, en hausse de 21 % par rapport à l'année précédente. Le nombre de prêts a pour sa part progressé d'un maigre 3 %.

Les ouvertures de crédit ont atteint un nouveau sommet avec 112,6 millions. Les spécialistes de

la Financière prennent soin de préciser que cette croissance de 116 % est attribuable à une ouverture de crédit de 100 millions consentie à la nouvelle agence de vente mise sur pied par les acériculteurs. Il est intéressant de noter que 78 % des prêts autorisés portaient sur des sommes inférieures à 200 000 \$.

M. Dicaire estime que la Financière a contribué à la stabilité financière du secteur agricole par l'entremise de ses programmes d'assurances, qui ont permis de réduire, auprès des entreprises, l'impact de la fluctuation des prix du marché, celui

des conditions climatiques défavorables ainsi que de plusieurs autres risques imprévisibles.

Plus de 19 000 entreprises agricoles ont tiré profit du programme d'assurance-stabilisation des revenus en se partageant 487,6 millions. A la Financière, on précise que près de 335 millions de cette somme ont été versés à des entreprises du secteur des productions végétales qui continuent d'évoluer dans un contexte de faibles prix.

Le programme d'assurance-récolte a également permis de répondre à 8500 avis de dommages et de verser des indemnités de 41,8 millions.

EN BREF

Grève chez Sécur

(Le Devoir) — Afin de pousser leur employeur à déposer une offre globale, les membres du syndicat des employés de Sécur ont cessé de travailler hier après-midi. Ce moyen de pression est prévu jusqu'à 8h ce matin. «Cela signifie que toutes les tâches effectuées normalement par le personnel de Sécur, transport de valeurs ou approvisionnement des guichets, sont maintenant arrêtées», explique le syndicat. Les syndiqués affirment que le Mouvement Desjardins a mis le feu aux poudres hier en déclenchant son plan de contingence en cas de conflit de travail. Le syndicat attend maintenant l'offre globale avant de déclencher d'ultimes moyens de pression. Le cœur du litige porte sur la rémunération des employés.

CAE s'inscrit au Dow Jones

(Le Devoir) — CAE demande son inscription à la Bourse de New York et lance une émission dont le produit net se situera entre 300 et 350 millions \$CAN. L'émission lancée au Canada et aux États-Unis a pour chefs de file conjoints Credit Suisse First Boston Corporation et Scotia Capital. Le produit de cette émission de 27 millions d'actions ordinaires servira à réduire les montants dus par CAE sur ses facilités de crédit renouvelable. CAE prévoit que cette émission sera close d'ici la fin juillet 2002.

Reprise des voyages intérieurs

Ottawa (PC) — Les voyages intérieurs au Canada montraient des signes de reprise au dernier trimestre 2001. Malgré tout, en raison du recul constaté au cours des neuf premiers mois de l'année, les 73,9 millions de voyages d'une nuit ou plus enregistrés pour l'année complète représentaient une diminution de 11,5 % par rapport au total de l'an 2000. Selon Statistique Canada, les dépenses intérieures ont mieux résisté, ne reculant que de 5 %, à 19,5 milliards. Les dépenses moyennes par voyage intérieur d'une nuit ou plus ont augmenté de 7 % en 2001 pour s'élever à 265 \$. La reprise dans les voyages intérieurs s'est d'abord manifestée par une augmentation de 9,4 % des voyages-personnes interprovinciaux en novembre. En décembre, ils ont encore augmenté de 1,7 %.

Coups chez Hewlett-Packard

Londres (AP) — Le fabricant américain d'ordinateurs Hewlett-Packard (HP) a annoncé qu'il supprimerait 1580 emplois en Grande-Bretagne, soit plus de 20 % de ses effectifs dans ce pays. Ces suppressions figurent parmi les 15 000 annoncées après le rachat de Compaq par HP, il y a deux mois. La société américaine emploie 150 000 personnes à travers le monde et quelque 7600 en Grande-Bretagne.

AurionGold : offre rejetée

Toronto (PC) — Après avoir échoué dans leur tentative de convaincre Placer Dome d'accroître son offre d'achat, les directeurs de l'aurifère australienne AurionGold recommandent aux actionnaires de rejeter l'offre de la compagnie de Vancouver. Placer Dome a déposé son offre d'achat d'AurionGold à la fin mai pour un montant d'environ 1,7 milliard. AurionGold s'inquiète notamment de la baisse récente des actions de Placer Dome, qui a pour effet de réduire la valeur de l'offre d'achat. Placer Dome offre en effet 17,5 de ses actions pour chaque action d'AurionGold. Placer Dome a prolongé son offre jusqu'au 24 juillet.

Air Canada sépare ses activités

Une nouvelle filiale, avec 8000 employés à son bord, s'occupera de l'entretien et de la réparation de la flotte

ALLAN SWIFT
PRESSE CANADIENNE

Air Canada va de l'avant avec son projet de créer une filiale distincte pour son service d'entretien et de réparation des aéronefs, qui compte 8000 employés.

Annoncé il y a 20 mois, ce projet avait été retardé par les attentats terroristes du 11 septembre. Le transporteur montréalais a fait part hier de la création de cette nouvelle filiale, Services techniques d'Air Canada, dans laquelle il transférera les éléments d'actif correspondants d'ici la fin de l'année.

Un analyste de l'industrie du transport aérien estime qu'il s'agit d'une première étape en vue d'une vente complète ou partielle de cette filiale, voire de son inscription en Bourse, dans le but de réduire l'énorme dette d'Air Canada.

Le vice-président général responsable de la croissance et de la stratégie chez Air Canada, Calin Rovinescu, a pour sa part déclaré qu'aucune décision n'a encore été prise «à cette étape» quant à une vente éventuelle.

La division des services d'entretien des aéronefs a longtemps été un fardeau pour Air Canada, mais elle a connu une croissance de 12 % de son chiffre d'affaires au cours de l'exercice 2000-01 grâce à des contrats de maintenance obtenus auprès d'une soixantaine de transporteurs dans le monde. Au cours du dernier exercice, ces contrats ont représenté des revenus de plus de 200 millions \$CAN, soit environ le quart du chiffre d'affaires de cette division, le reste provenant des activités d'entretien de la flotte de 220 appareils d'Air Canada.

La division Services techniques espère accroître considérablement la part de contrats auprès

d'autres transporteurs au cours des trois prochaines années. Elle compte actuellement des installations à Montréal, Halifax, Toronto, Winnipeg, Calgary et Vancouver, en plus d'être présente aux États-Unis et en Europe.

La direction d'Air Canada dit rechercher la croissance pour sa nouvelle filiale «par des ventes directes ainsi que dans le cadre de coentreprises avec des partenaires». À cet égard, deux récents contrats ont été conclus avec Atlantic Coast Airlines et le transporteur allemand Lufthansa, d'une valeur totale de plus 200 millions \$US sur cinq ans.

«Le fait de constituer une organisation distincte permettra de mettre en place l'infrastructure et la volonté d'obtenir davantage de contrats auprès d'autres transporteurs», a précisé M. Rovinescu en entrevue. Il estime à 40 milliards \$US par année le marché mondial de l'entretien et de la réparation d'aéronefs.

«En misant sur les normes de qualité et la réputation d'Air Canada, nous croyons que le potentiel est énorme», a dit M. Rovinescu. Nous pouvons certainement aller chercher une part de ce marché.

Jacques Kavafian, analyste de l'industrie du transport aérien pour la firme Octagon Capital, croit qu'Air Canada cherche avant tout à faire gonfler la valeur de sa division des services d'entretien en vue d'une vente.

«Éventuellement, il y aura un premier appel public à l'épargne ou une vente des services techniques, a-t-il dit. Ils ont besoin d'argent pour rembourser leurs dettes, pour équilibrer leurs finances. Pour l'instant, le marché n'est pas propice, mais ils le feront quand il y aura une amélioration.»

L'action d'Air Canada à la Bourse de Toronto a gagné 57 ¢ hier pour clôturer à 7,22 \$.

VIVENDI UNIVERSAL

Un syndicat français tente des procédures judiciaires

AGENCE FRANCE-PRESSE

Paris — Un syndicat français a annoncé hier qu'il allait «engager une procédure juridique» pour faire la lumière sur la gestion du groupe Vivendi Universal sous la direction de l'ex-p-d.g. Jean-Marie Messier.

«Une procédure va être engagée», a expliqué Christophe Montgermont, secrétaire général du syndicat FO Vivendi et filiales, expliquant que le motif juridique et la personne visée par la plainte restaient à préciser.

«Jean-Marie Messier a pris des engagements très fermes qu'il n'a pas respectés. Là-dessus, il n'y a aucune ambiguïté. Donc, nous,

on considère sur ces éléments qu'il y a abus de confiance, voire mensonge, ce qui porte évidemment atteinte aux investissements réalisés par les salariés», a affirmé M. Montgermont.

«Le deuxième point très important, c'est de savoir si, au moment où il a tenu ses propos sur la bonne santé économique de l'entreprise, Jean-Marie Messier était au courant de la situation qui était en fait catastrophique. Dans ce cas-là, sa responsabilité personnelle sera engagée», a-t-il souligné.

«Le conseil d'administration essaie de se justifier en disant que certaines décisions qui ont été prises par Jean-Marie Messier l'ont été sans l'avis du conseil.

Dans ce cas-là, il y aurait faute de gestion de M. Messier», a ajouté M. Montgermont.

Un collectif de salariés

Le syndicat FO a par ailleurs décidé de «créer un collectif de salariés liés par les pertes de leur épargne salariale occasionnées par la chute du cours de l'action Vivendi Universal en Bourse».

M. Messier, démissionnaire, a été remplacé mercredi par Jean-René Fourtou, engagé dans une course contre la montre pour surmonter les fortes tensions de la trésorerie de Vivendi Universal, faire le point sur sa stratégie et tenter de lui épargner un dépeçage annoncé.

Selon le New York Times

La chute de Jean-Marie Messier est typiquement américaine

AGENCE FRANCE-PRESSE

Washington — La chute brutale du Français Jean-Marie Messier, contraint en début de semaine à la démission de ses fonctions de p-d.g. de Vivendi Universal, est le point d'orgue d'un parcours qui ressemble du début à sa fin à celui d'un Américain, a estimé hier le New York Times dans un éditorial.

Selon l'influent quotidien américain, l'homme d'affaires, âgé de 45 ans, a été «une reproduction à vitesse grand V du modèle américain».

Il doit sa perte au revers subi de plein fouet par les valeurs technologiques américaines et à des échecs terribles, ajoute-t-il. Dans cette conjoncture, «sa société n'a pas fait pire que les autres géants des médias, mais son calendrier

était tout simplement horrible», a jugé le journal.

Vénéré des deux côtés de l'Atlantique, Jean-Marie Messier s'est aussi comporté comme un Américain en achetant à prix d'or (17,5 millions de dollars) un appartement dans un des quartiers les plus onéreux de Manhattan et en faisant montre d'une exubérance de converti dans son utilisation du jargon de Wall Street.

Mais la technologie était encore à des années-lumière de sa vision numérique de l'avenir et la séduction qu'il a su exercer sur Hollywood — à la manière d'un Américain sûr de sa capacité à faire mieux que les gens du cru — a fait long feu, relève le quotidien.

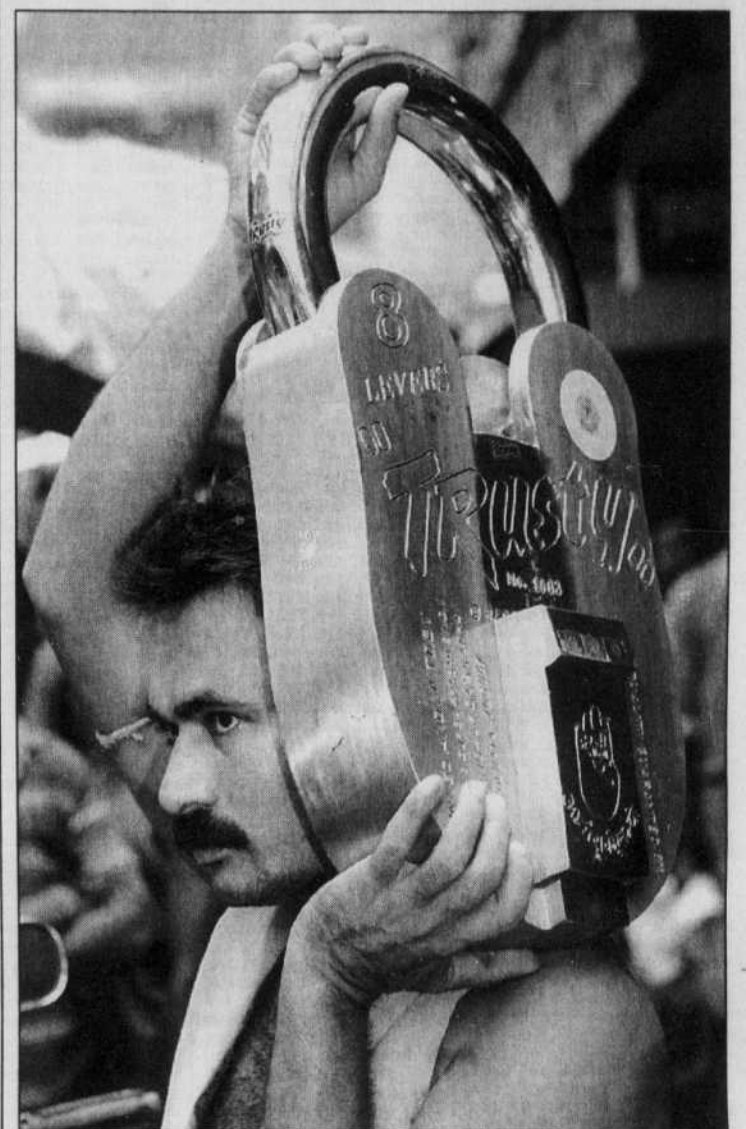
Il a été viré, mais avec 17,8 millions de dollars. «C'est si américain», conclut le New York Times.



ARCHIVES LE DEVOIR

Jean-Marie Messier

Le cadenas de Vishnou



JAYANTA SHAW REUTERS

UN OUVRIER transporte péniblement un cadenas de plus de 100 livres qui sera utilisé pour protéger les offrandes qui seront faites par les dévots de Vishnou, dans un temple de Calcutta, en Inde. Le cadenas de laiton mesure deux pieds de haut et un pied de large et, selon ses fabricants, il s'agit du plus gros en son genre dans le monde entier.

• CARRIÈRES ET PROFESSIONS •

www.gojobs.gov.on.ca

VÉRIFICATEUR(TRICE)S SUR PLACE

Le bureau fiscal régional d'Ottawa, ministère des Finances, Section de la taxe de vente au détail, est à la recherche de trois personnes bilingues qui mèneront des vérifications sur place auprès de petits contribuables et commerçants pour établir et maximiser la conformité à la Loi sur la taxe de vente au détail, à la Loi de la taxe sur le pari mutuel et à d'autres lois fiscales provinciales. Vous devrez : mettre au point des plans de vérification; déterminer la méthode employée pour la vérification des petits commerçants; établir l'envergure des sondages de vérification qui seront menés pour établir le niveau de conformité; mener des vérifications poussées; présenter vos constatations. Lieu de travail : Gloucester; déplacements de plus de 24 heures.

Exigences : maîtrise de l'anglais et du français; expérience et connaissance confirmées de la théorie comptable et de vérification, et des systèmes de vérification; avoir suivi avec succès les cours des niveaux 1, 2 et 3 du programme des CGA, ou neuf cours du programme préprofessionnel des CMA, y compris trois cours de comptabilité, ou encore 10 cours d'un programme collégial ou universitaire reconnu, plus/y compris des cours d'introduction à la comptabilité financière, de comptabilité financière intermédiaire et de vérification; connaissance de la technologie informatique et de l'application des lois; bonnes compétences financières, analytiques; en vérification, en évaluation et en communication; bon entente. **Nota :** Vous devez joindre la preuve de votre désignation professionnelle ou de vos titres universitaires à votre curriculum vitae pour que votre candidature soit retenue. Il faudra clairement indiquer sur les attestations scolaires les cours qui répondent aux exigences de scolarité du poste. Les candidat(e)s qui ont obtenu leurs compétences à l'extérieur du Canada doivent également joindre la preuve que celles-ci sont reconnues comme équivalentes au Canada.

Échelle salariale : 838 - 966 \$ par semaine

Envoyez votre curriculum vitae et votre lettre d'accompagnement d'ici le 19 juillet 2002, à : Dossier 2902, Ministère des Finances, Direction des ressources humaines, 33 rue King O, 2^e étage, Oshawa ON L1H 8H5. Télécopieur : 905 433-6588.

Un employeur qui souscrit au principe de l'égalité des chances

Bâtir son portefeuille
au jour le jour
sur Internet avec...

LE DEVOIR

ÉCONOMIE

...Claude Chiasson

Pour s'inscrire:
www.globetrotter.net/proplacement



La boisson, source de liquidités

Malgré un marché défavorable, les titres du secteur des rafraîchissements connaissent des hausses importantes

PRESSE CANADIENNE

Québec — Le temps chaud fait boire. Temps d'investir dans Coke, Pepsi, Molson, Sleeman, Diageo et al.?

Malgré un marché défavorable, les titres du secteur des boissons ont beaucoup monté au cours des derniers mois et plusieurs d'entre eux lorgnent aujourd'hui des sommets historiques. Les analystes estiment toutefois que sur une base sélective, quelques titres sont toujours intéressants et que le risque associé au secteur est mitigé.

«Pour plusieurs sociétés, une rapide contraction des multiples est peu probable. Ces sociétés génèrent beaucoup de liquidités et ont des titres fortement détenus [core holding], dit Mark Swartzberg, analyste chez Legg Mason.

Sur le terrain, l'une des disputes caniculaire les plus intéressantes se joue encore une fois dans le sous-secteur des boissons gazeuses et jus alors que Coca-Cola et Pepsi rivalisent en nouveautés.

Coca-Cola, qui détient 43,7 % du marché des boissons non alcoolisées, vient de mettre sur le marché son nouveau Coke vanille et accélère la promotion d'un récent produit, le Coke diète citron. Pepsi, qui détient 31,6 % du marché, a de son côté décidé de jouer sur la palette des couleurs. Le Pepsi bleu doit faire son arrivée sur les tablettes des épiceries en août et rejoindre Code Red et Mr. Green.

Après s'être comporté en dents de scie, le titre de Coca-Cola a pris 23 % depuis le mois de février. Les analystes expliquent qu'au cours des dernières années, la société a éprouvé de la difficulté à aligner

les objectifs de sa section embouteillage (Coca-Cola Enterprises) avec les siens. Elle a aussi tardé à se lancer sur les marchés émergents avec ses produits non gazeux (l'eau embouteillée Dannon et ses jus Fruitopia). Coke s'est cependant restructurée et les résultats enregistrés au cours des neuf derniers mois sur ses cinq marchés géographiques sont en progrès.

L'action de Pepsi évolue elle aussi en dents de scie depuis plusieurs mois et vient de briser un support technique à l'approche des résultats du deuxième trimestre. Les analystes aiment cependant toujours la société et collent à une progression des ventes de 7 % en 2002. La progression devrait provenir non seulement de la popularité du Pepsi bleu mais aussi de nouveaux produits issus de la division des boissons non gazéifiées et de Frito-Lay (croustilles). En outre, Pepsi vient d'introduire de nouvelles marques Gatorade, avec Xtremo Gatorade (marché hispanique), Gatorade Ice et Gatorade Propel Water.

Bière et vin: modération

Pour les secteurs de la bière et du vin, les observateurs recommandent la modération.

Le ralentissement de l'économie américaine et une augmentation de la production californienne entraînent actuellement une érosion des prix et une compression des bénéfices des sociétés vinicoles.

Dans le secteur brassicole, les analystes soulignent que le vieillissement de la population mondiale fait hoqueter le marché. Face à la diminution du nombre de consommateurs, l'industrie est en mode consolidation. Et les forts prix dernièrement payés

par des géants du houblon pour acheter leurs rivaux soulèvent des interrogations de retour sur l'investissement, particulièrement pour les gros consolidateurs tels Heineken, Interbrew et Carlsberg.

Molson, douzième brasseur mondial et premier au Canada avec 45 % du marché, est relativement bien perçue par les analystes. Elle fait cependant elle aussi face à une grave inquiétude. Au mois de mars dernier, la société a mis la main sur Kaiser, le numéro deux brésilien. Or, depuis quelques semaines, la devise brésilienne est sous pression et certains redoutent une possible crise monétaire. Le titre Molson se négocie toutefois à des multiples inférieurs à ceux des sociétés comparables.

Sleeman, de son côté, n'est pas en mauvaise posture, mais là aussi, les connaisseurs hésitent à commander. La société tente d'augmenter ses volumes en ajoutant des produits. Elle a récemment obtenu une licence pour brasser la bière MacLays (Écosse) au Canada. Le produit vise à concurrencer la Keith, de Labatt, et est pour l'instant introduit en test de marché dans les Maritimes.

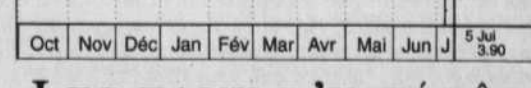
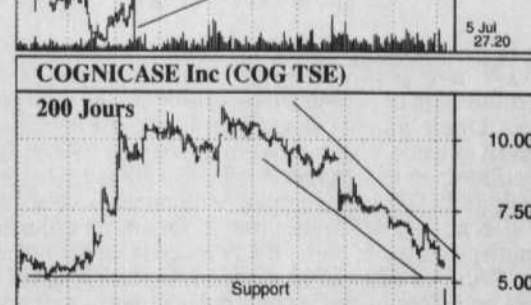
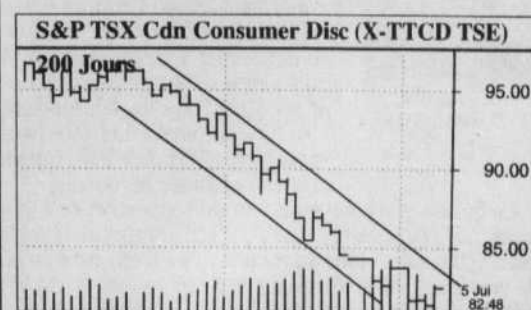
Du côté des spiritueux, après des années de vaches maigres, le secteur pourrait être l'un des plus porteurs de l'industrie du breuvage. Depuis 1999, soutient Crédit Suisse First Boston, les fondamentaux sont en nette amélioration. En volume, les quatre plus importantes sociétés détiennent maintenant 50 % du marché. La consolidation a permis de diminuer la pression sur les prix et d'augmenter les dépenses de marketing. Si bien que les spiritueux commencent à voler des parts de marché aux autres boissons.

ANALYSE TECHNIQUE

Marchés engourdis

Michel Carignan

Après la dépression des dernières semaines, les marchés se sont finalement stabilisés. La majorité des secteurs ressemblent aux graphiques des services financiers (ISE TTFS) et des produits de consommation (ISE TTCD). La force de la dépression a été différente dans chaque cas, mais il faut remarquer que certains se déplacent de côté ou effectuent un léger repli à la hausse. Aucune tendance baissière ne montre de revirement à la hausse. Il faudra encore attendre quelque temps avant d'assister à un revirement de la situation. Le secteur de l'énergie (ISE TTEN), qui a résisté à toute la dépression, continue de se déplacer sur la base (support) de son mouvement de côté. C'est seulement en dessous des 122 points que le secteur entrerait en territoire baissier. Dans sa dépression, le secteur aurifère a rejoint le seuil de sa tendance haussière mais continue de glisser. On peut voir que Barrick Gold est un des gros responsables. A 27,50 \$ et en chute libre, le titre pourrait techniquement glisser jusqu'à 23 \$. J'admets qu'il est difficile à ce moment-ci de décider si on doit garder ou vendre de tels titres. Si vous vous rappelez, il y a quelques semaines, je parlais de prendre des profits lorsque le secteur plafonnait et commençait le retour vers sa ligne de tendance (32 \$ pour Barrick). Ici, il serait plus facile de passer à une deuxième étape de vente qu'à une première. Souvent, quand on attend trop et qu'on décide de vendre, le titre remonte et on devient encore plus frustré. Le problème en est un de timing. Pour terminer, disons que les signaux d'achats techniques sont plus que rares, de même que les signaux de ventes. On dirait que les investisseurs sont engourdis. Une forte «trébuchée» est à signaler pour Cognicase (ISE COG), qui tombe de 5,50 \$ à 2 \$, sautant d'un seul coup sous son seuil de novembre 2001. Surveillons si le prochain mouvement des marchés viendra des acheteurs ou des vendeurs.



LES TAUX D'INTÉRÊT

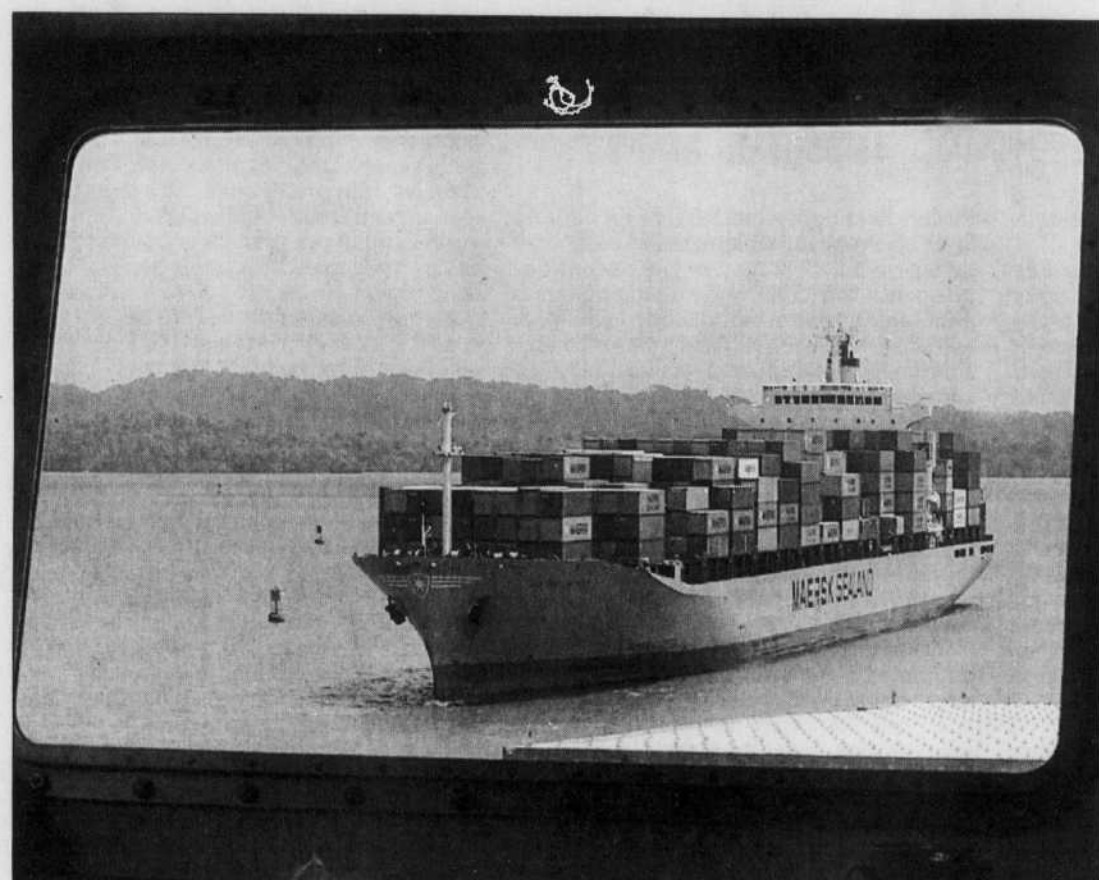
Voici les taux d'intérêt en vigueur le 6 juillet 2002 dans les principales institutions financières au Canada. Ces taux sont fournis par les institutions financières.

Banques	Dépôt à terme				Prêt hypothécaire			
	30-59 jrs	1 an	3 ans	5 ans	6 mois	1 an	3 ans	5 ans
HSBC Canada	1,00	2,00	3,25	4,25	5,75	5,55	6,60	7,25
Nationale	1,00	2,00	3,00	4,25	5,75	5,55	6,60	7,25
Laurentienne	1,10	2,00	3,00	4,25	5,75	5,55	6,60	7,25
Royale	1,00	2,00	3,00	4,25	5,75	5,55	6,60	7,25
Scotia	1,00	2,00	3,25	4,25	5,75	5,55	6,60	7,25
TD	1,10	2,00	3,00	4,25	5,75	5,55	6,60	7,25
de Montréal	1,00	2,00	3,00	4,25	5,75	5,55	6,60	7,25

* Taux suggérés par la Fédération de Montréal

Fiducies	Dépôt à terme				Prêt hypothécaire			
	30-59 jrs	1 an	3 ans	5 ans	6 mois	1 an	3 ans	5 ans
Desjardins*	1,00	2,00	3,00	4,25	5,75	5,55	6,60	7,25
CIBC	1,00	2,00	3,00	4,25	—	—	—	—
Desjardins	1,00	2,00	3,00	4,25	5,75	5,55	6,60	7,25
Gr. Investors	—	2,00	3,00	4,25	5,50	5,55	6,75	7,40
London Life	—	2,40	3,70	4,38	5,50	5,55	6,67	7,40

Poste de péage



ALBERTO LOWE REUTERS

UN CARGO s'apprête à franchir lentement le canal de Panama. Quelque 13 600 bateaux passent par le canal bon an mal an, ce qui représente 4 % du trafic naval sur la planète. Le droit de passage est onéreux: 48 000 \$US en moyenne par navire.

Bombardier demande l'arbitrage contre DaimlerChrysler

REUTERS

Bombardier a annoncé hier le dépôt d'une demande d'arbitrage contre DaimlerChrysler AG pour un milliard d'euros (1,48 milliard \$ CAN) liée à l'acquisition de la filiale ferroviaire Adtranz auprès du constructeur automobile allemand, l'an dernier.

Bombardier, troisième avionneur civil mondial et premier fabricant mondial de matériel ferroviaire, a déposé sa demande auprès de la Chambre de commerce internationale, située à Paris, a indiqué le groupe de transport dans un communiqué.

«Le dépôt de cette demande d'arbitrage déclenche formellement une procédure d'arbitrage qui pourrait durer plusieurs années», a indiqué la société.

«L'affaire étant désormais devant la Chambre de commerce internationale, Bombardier est tenue à une obligation de confidentialité jusqu'à la fin des procédures arbitrales et s'abstiendra donc de faire tout autre commentaire sur cette procédure.»

Le montant qu'exige Bombardier avait été annoncé le 14 février et la compagnie a indiqué que toute somme reçue, par sentence ou règlement, servirait à réduire l'écart d'acquisition.

Les deux groupes n'arrivent pas à s'entendre sur la question depuis des mois, Bombardier affirmant que DaimlerChrysler a exagéré la valeur d'Adtranz au moment de la transaction.

La confiance revient sur les principaux marchés boursiers

Le Dow Jones enregistre un bond spectaculaire de 325 points, la plus forte hausse en une journée depuis le 24 septembre

CLAUDE TURCOTTE
LE DEVOIR

Les nuages noirs qui assombrissaient dangereusement le ciel du monde financier au début de la semaine ont pour ainsi dire disparu hier, comme en témoigne une remontée spectaculaire de près de 325 points de l'indice Dow Jones, ce qui donne la plus forte hausse en une seule journée depuis le 24 septembre. Le ciel s'est dégagé également en Europe, où l'indice paneuropéen Eurostop 300 montait de 3,85 %.

Pour l'ensemble de la semaine, on note un gain de 1,5 % pour Dow Jones et de 0,3 % pour l'indice européen. A Toronto, l'indice TSX a connu une augmentation de 82,68 points hier, ce qui lui a permis de terminer la semaine sur un recul minime de 0,4 %.

Effet positif de la fête du 4 juillet

Bref, dans le contexte de plusieurs très mauvaises nouvelles dans le monde des grandes entreprises au cours des semaines récentes, les investisseurs semblent malgré tout manifester une certaine confiance dans l'économie en général et les résultats financiers des grandes entreprises en particulier. Évidemment,

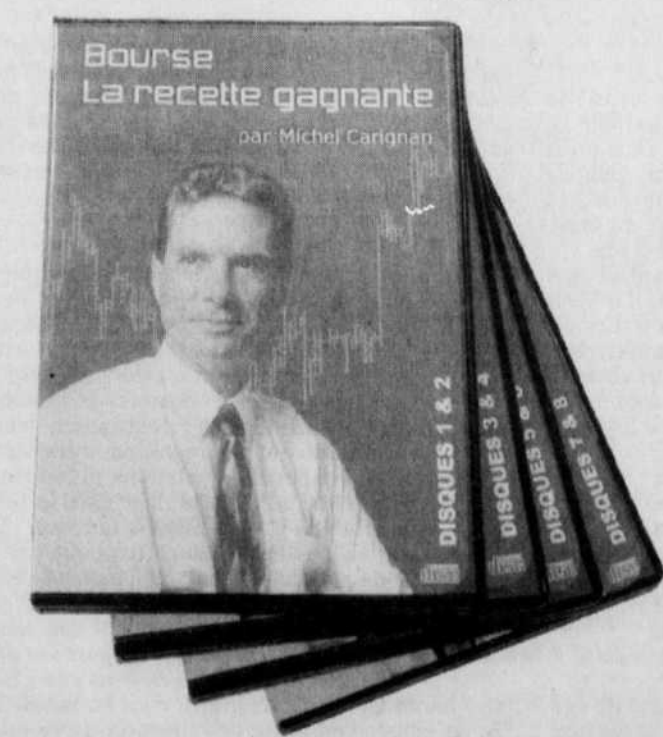
aux États-Unis, on a aussi vu dans cette confiance des investisseurs une réaction favorable découlant du fait que la fête nationale du 4 juillet s'est déroulée sans acte terroriste. La manchette principale du *New York Times* selon laquelle l'armée américaine avait un plan d'attaque de l'Iraq de trois côtés en même temps avec des dizaines de milliers de soldats n'aurait donc suscité aucun impact négatif à Wall Street.

D'une manière générale cependant, on s'entend des deux côtés de l'Atlantique pour dire que la reprise économique demeure très fragile, comme en témoigne en juin aux États-Unis la remontée du taux de chômage, qui est passé à 5,9 % en comparaison de 5,8 % en mai. Les analystes sont tellement prudents qu'ils n'osent pas prédire comment réagira le marché la semaine prochaine.

En revanche, à plus long terme, l'optimisme demeure ferme, selon Hélène Bégin, des Études économiques Desjardins, pour qui la période d'incertitude aux États-Unis, au Canada et au Québec est chose du passé. Le PIB devrait augmenter de plus de 3 % cette année et dépasser 4 % en 2003 dans ces trois territoires avec des variantes décimales d'un endroit à l'autre.

Cours-Vidéo sur CD-ROM

Bourse: la recette gagnante



8 CD-Rom
45 clips vidéos
6 heures 30 de cours

la boutique
decisionplus.com

Téléphone: (514) 392-1366 Sans frais: 1-877-392-1366 Internet: boutique.decisionplus.com

É D I T O R I A L

Une autre façon de gouverner?

Inquiets, libéraux et péquistes ne cessent de se demander, depuis les élections partielles du 17 juin, comment barrer la route à Mario Dumont. Ces prochains mois, ils feront flèche de tout bois contre le programme de l'ADQ, mais ce serait une erreur de leur part que de ne pas chercher à voir et à comprendre les raisons qui mènent les Québécois à se tourner subitement vers ce parti.



La bataille contre les idées de l'ADQ s'est ouverte cette semaine alors que le ministre de l'Éducation, Sylvain Simard, et plusieurs intervenants de ce secteur s'élevaient contre le projet de bons d'études que propose cette formation afin d'offrir aux parents la liberté de choisir l'école de leurs enfants. M. Simard et compagnie ont raison de soulever ce dossier. L'idée, qui est tout au mieux généreuse, risque d'affaiblir, sinon de déstructurer notre système d'éducation. Les expériences faites notamment aux États-Unis ne sont pas convaincantes. C'est là une proposition, comme toutes les autres du programme adéquite, dont il ne faut pas hésiter à débattre vigoureusement. Cependant, il ne faut surtout pas se limiter à la condamner. Il faut aussi pouvoir interpréter l'engouement d'un certain nombre d'électeurs pour cette idée.

Une partie de la réponse à cette question pourrait être — on peut du moins en émettre l'hypothèse — que notre système d'enseignement n'offre pas toutes les garanties de la formation de qualité à laquelle les parents aspirent pour leurs enfants. S'il est une constante des 40 dernières années, ce sont les énergies consacrées à moderniser constamment le système d'éducation. Les réformes se suivent, voire se bousculent. Depuis la Révolution tranquille, la scolarisation s'est améliorée, et on ne peut nier l'existence de progrès lorsqu'on porte un regard d'ensemble sur les performances de ce système. Par contre, à l'autre bout de la lunette, les parents ont souvent l'impression, sur un plan individuel, que les résultats ne sont pas là. Ils souhaitent un meilleur système et veulent pouvoir le mesurer dans leur vie personnelle.

Lorsque Mario Dumont dit aux électeurs «provoquons le changement», ceux-ci réagissent positivement autant, sinon plus, au mot «provoquons» qu'au mot «changement». Les partis politiques proposent tous de faire de nouvelles choses. L'ADQ a lui aussi sa liste de choses à changer mais prétend pouvoir faire mieux que les autres et réussir à changer les choses.



Bernard Descôteaux

Ce qui est vrai pour le secteur de l'éducation l'est aussi pour celui de la santé. Là aussi, les réformes ont été nombreuses sans que les résultats escomptés soient tous au rendez-vous. Il est difficile pour les Québécois de voir leurs salles d'urgence se fermer sous prétexte de la non-disponibilité des médecins ou des infirmières sans que se crée un sentiment de frustration mêlé de lassitude à l'endroit des péquistes et des libéraux.

L'attrait des électeurs pour l'ADQ, vu sous cet angle des résultats, a probablement moins à voir avec un virage à droite et plus avec la «gouvernance» elle-même. On croit son chef lorsqu'il dit qu'il fera les choses mieux que ses adversaires et qu'il les fera différemment. Comment s'y prendra-t-il? On devine bien que ce ne sera pas par la voie de la concertation avec les acteurs sociaux, pratiquée par les gouvernements péquistes et, dans une moindre mesure, par les gouvernements libéraux. À cet égard, c'est d'abord par sa façon de gouverner que l'ADQ risque de se mériter le qualificatif de gouvernement conservateur.

La réflexion que le premier ministre Bernard Landry et le chef de l'opposition Jean Charest se sont promis de mener cet été ne pourra faire l'économie d'une remise en cause de leur façon de gouverner. Ce n'est pas que le Parti québécois ait mal gouverné. La situation économique témoigne plutôt du contraire depuis le début de l'année. Les électeurs qui aujourd'hui le délaissent pour l'ADQ demandent cependant que les services publics dont ils ont besoin dans leur vie quotidienne, que ce soit comme parents ou comme patients, répondent mieux à leurs attentes. Pour une bonne part, cela peut être une simple question d'attitude, mais il y a certainement un besoin exprimé, soit celui d'un gouvernement plus attentif, plus près des besoins des individus qui, il faut en convenir, ont souvent été bousculés ces dernières années.

Le Parti québécois et le Parti libéral ne sont pas les seuls à être interpellés par l'émergence de l'ADQ. Le sont également tous les corps intermédiaires qui, directement ou indirectement, participent à la gestion de l'État. Les syndicats et les corporations professionnelles doivent se demander s'ils ne sont pas allés trop loin dans la défense de leurs intérêts corporatifs et s'ils n'ont pas oublié les besoins de ceux qu'ils sont appelés à servir quotidiennement.

bdescoteaux@ledevoir.ca

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information MICHEL VENNE
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE

AU QUÉBEC, D'ICI 2005, 57% DES 592 000 NOUVEAUX EMPLOIS
SERONT DUS À LA RÉTRAITE DES BABY-BOOMERS...



L E T T R E S

Deux poids, trois mesures

Je ne fais que réaliser aujourd'hui que l'impatience de Paul Martin à succéder à Jean Chrétien tient à son ras-le-bol de voir Chrétien surfer sur une croissance économique qu'il n'avait pas la compétence d'orchestrer. Je le comprends et partage sa frustration.

Je constate aussi que Paul Martin est capable d'incohérence. Dans un journal de ce matin (26 juin), on lui prête des propos préconisant l'équité comme valeur structurante de réalisations politiques. Or c'est le même homme qui, pour contourner l'impopularité d'une augmentation des impôts, a piloté la croissance excessive de la caisse de l'assurance-emploi, oubliant que de nombreux citoyens payeurs d'impôts et dans une bonne proportion très fortunés ne figurent sur aucune liste de paye d'où origine ce financement inusité de programmes sociaux. Quand un gouvernement prélève des fonds pour financer ses programmes, il doit utiliser, pour la transparence et, partant, pour la démocratie, la Loi sur la fiscalité de façon à ne pas pratiquer de discrimination et à assurer l'équité.

Ladite caisse dont se glorifie M. Martin est indécrite de par sa démesure, choquante de par son aspect discriminatoire et décevante de par son caractère astucieux.

Ce qui contribue immanquablement à la perte de crédibilité des politiciens dans l'opinion publique, c'est que les décisions politiques qui respectent l'intelligence des citoyens sont trop rares, voire exceptionnelles.

Pierre Henri Longueuil

Réglementer ou déréglementer le coût du loyer?

Parler de la déréglementation du coût du loyer en évoquant seulement l'actuelle crise du logement, c'est nier l'apport bénéfique que peut avoir cette réglementation sur la qualité de la vie urbaine montréalaise. Si notre métropole est de plus en plus reconnue à travers le monde pour la qualité de ses restaurants, de ses cafés et de ses lieux de vie, c'est en partie attribuable à la stabilité des coûts de location.

Depuis quelques années, l'économie se porte à merveille. Les salaires augmentent et les offres d'emploi se multiplient. On souffrirait toutefois d'amnésie si on croyait que cette situation a toujours existé. Pensons seulement au début des années 90: tout était beaucoup plus gris.

Plusieurs restaurants, commerces et bars ont toutefois survécu à la morosité économique qui sévissait à cette époque. Dans certains quartiers, voire sur certaines rues, de nouveaux cafés ont même fait leur apparition. Durant ces années moins fertiles sur le plan économique, Montréal a eu la chance de compter sur un parc locatif abordable. La réglementation du coût du loyer opérée depuis la création de la Régie du logement a permis, malgré les restrictions budgétaires qu'il fallait faire, de maintenir une vie urbaine de qualité, et c'est en partie ce maintien qui a préparé le renouveau urbain que Montréal connaît actuellement.

Déréglementer le secteur du logement, c'est mettre un boulet au dynamisme économique de Montréal. Une analyse similaire pourrait être faite en ce qui a trait à la qualité de la vie culturelle montréalaise. Pour faire vivre les entreprises culturelles dont la ville s'enorgueillit à l'échelle mondiale, il faut avoir un public, et ce public est aussi tributaire des ressources financières non attribuées au logement.

Mettons maintenant de côté ces quelques considérations économiques. Une des caractéristiques principales de Montréal comparativement aux autres métropoles internationales réside dans la diversité (la mixité) de ses résidents.

Des familles, des étudiants aisés ou moins aisés, des professionnels avec ou sans enfants se côtoient quotidiennement malgré leur appartenance à des strates sociales diverses. Tous participent de façon équivalente à l'identité de Montréal. Déréglementer le coût du loyer équivaldrait à tracer un trait sur cette diversité, une des grandes richesses de cette ville.

Réglementer ou déréglementer le coût du logement, là n'est pas la question.

Avant de s'apitoyer sur le sort des propriétaires, il serait préférable de voir en fonction de quels critères ils jugent que leur investissement n'est pas rentable.

Est-ce que la hausse de leur profit justifie la baisse de la qualité de vie urbaine de Montréal? Car oui, jusqu'à preuve du contraire, il y a profit à investir dans l'immobilier.

Michel Rochefort
Montréal, 27 juin 2002

REVUE DE PRESSE

Toronto l'impure

Mais il n'y a pas que les déchets. Le *Toronto Star* non seulement exprimait sa frustration mercredi de voir les «monticules de déchets s'élever partout» mais faisait aussi remarquer que la grève «entame bon nombre de plaisirs estivaux: les services de traversier vers les îles ont été abandonnés, les piscines publiques extérieures ont été vidées et l'ouverture des camps et des programmes récréatifs touchant 60 000 enfants a été reportée».

Ce que les syndicats réclament est-il légitime? Entre autres, la sécurité d'emploi après six ans d'expérience au lieu de dix? Plusieurs, comme Lorrie Goldstein, du *Toronto Sun*, disent qu'il s'agit pour les syndicats de s'assurer un «emploi à vie». Il est «absurde», écrit-il, que «des employés paralysent la ville pour que l'administration ne puisse pas congédier quelques employés» en raison d'une privatisation. Cette situation, estime Goldstein, entraînera des hausses de taxes et rendra les services municipaux encore plus médiocres.

Des experts en relations industrielles, John Fryer et Jon Peirce, affirmaient hier dans le *Globe and Mail* que le nombre de grèves dans la fonction publique à travers le pays à tous les niveaux s'explique par «l'érosion continue du pouvoir d'achat des fonctionnaires et des employés de l'État dans la dernière décennie». D'autres, comme Sue-Ann Levy, du *Sun*, prétendent que «tout cela n'est pas une question d'argent puisque les gars ont déjà obtenu une hausse de salaire de 9,27 % en trois ans». Selon Levy, ce conflit pose plutôt une question grave: «Qui va mener Toronto à l'avenir?» Or, en empêchant toute privatisation, Levy estime que les syndicats empêchent des réductions de coûts et une amélioration de la productivité. Levy fait valoir que les quartiers qui ont pu privatiser les services d'enlèvement des ordures ont droit à de bien meilleurs services et d'un moindre coût. Rick Salutin répondait à cet argument hier dans le *Globe and Mail*, faisant valoir qu'en matière de services publics, il est souvent préférable de les confier au secteur public même si les coûts en sont plus élevés. «Je crois que les leçons de Walkerton ont été oubliées».

Que faire, alors? Congédier tous les employés? C'est la question que posait le *Sun* en éditorial, rêvant ouvertement à une solution «à la Reagan». Ce dernier, au début des années 80, avait mis à la porte des contrôleurs aériens qui faisaient grève, les remplaçant par des non-syndiqués. Le *Sun* semble regretter que des lois sur les rela-

tions de travail interdisent de telles méthodes radicales.

Cette crise des déchets à Toronto fait partie d'un problème plus profond, «le délabrement urbain», que les participants à un sommet de Toronto, tenu fin juin, ont abordé. William Thorsell en faisait état dans le *Globe and Mail* du 1^{er} juillet. Il énumérait quelques constats déprimants pour la Ville reine qui, selon lui, «glissera tranquillement vers la médiocrité» si rien n'est fait. L'ancien directeur du *Globe*, aujourd'hui président du Musée royal de l'Ontario, faisait remarquer que «l'appui financier par habitant pour tout ce qui relève du domaine public à Toronto n'a pas cessé de décliner depuis des années». Les écoles sont forcées de fonctionner dans des locaux décrépis. Les routes, les systèmes de transport et les parcs n'ont pas fière allure: nids-de-poule, équipements rouillés, etc. Tout est négligé, déplore Thorsell. «Toronto a depuis longtemps perdu la stature qu'elle avait dans les années 70, alors que le magazine *Fortune* l'avait citée en exemple dans un article fouillé sur les nouvelles grandes villes de l'Amérique du Nord». À l'inverse, «un article dans le *New York Times* le mois dernier exposait en détail l'érosion de Toronto».

Article impressionniste de Paul Berton dans le *London Free Press* de mardi. Berton est le rédacteur en chef du quotidien en question et se trouvait à Québec avec sa famille le jour de la fête du Canada. Le pauvre est tombé sur une manifestation d'indépendantistes!

Ces derniers criaient «Canadians, go home!» et «Vive le Québec libre!», incitant bruyamment les passants à refuser de prendre les petits drapeaux unifiés que leur tendaient de gentils animateurs de la fête. D'ailleurs, Berton trouve qu'il y a bien peu d'unifiés à Québec (!). Il fait aussi remarquer que sur plusieurs monuments et plaques historiques des plaines d'Abraham, les mots «Canada» et «britannique» n'ont pas droit à des majuscules alors que «Québec» et «français» y ont droit. L'épouse de Berton ne s'est donc pas sentie bienvenue dans cette ville, nous apprend-il. Devant tant de bizarreries, le fils Berton a lancé à son père qu'il ne comprenait rien à tout cela. Berton nous rapporte sa réponse: «Ils veulent se séparer du Canada mais ils vivent dans un pays où ils pourraient effectivement le faire si une majorité choisissait cette option. [...] Ça, c'est le Canada.»

Antoine Robitaille

«New York gérée par les Suisses!» Tout le monde se souvient de cette phrase de Peter Ustinov à propos de Toronto. Rien ne semble plus faux aujourd'hui alors que la Ville reine, Toronto la pure, croule sous les montagnes de détritus en raison d'un conflit de travail entre la Ville et ses employés. Les 6800 cols bleus, dont les éboueurs, en étaient hier à leur dixième journée de grève. Et jeudi, quelque 18 000 autres employés municipaux se sont joints à eux.

«Des tas de problèmes», titrait le *Toronto Sun* hier, illustrant sa page frontispice avec la photo d'un monceau de sacs d'ordures. Le *Globe and Mail*, en éditorial jeudi, décrivait dans le détail certains des ennuis occasionnés par le conflit: des ordures sont abandonnées dans les rues et les parcs. «Certains Torontois séparent consciencieusement leurs déchets: d'un côté, les périssables; de l'autre, les contenants, les emballages, etc., tout ce qui peut tranquillement attendre la fin du conflit dans un coin. Et les périssables, où se retrouvent-ils? Peut-être dans une poubelle scellée, dans la cour, peut-être chez un ami habitant un appartement et qui pourra les lancer dans une chute à déchets. Les détritus aboutiront alors dans un camion privé qui en disposera. D'autres Torontois iront porter leurs déchets dans les quartiers d'Etobicoke et York, fusionnés à Toronto mais où la gestion des déchets est confiée à l'entreprise privée.» Et les quelque 12 sites ouverts par la Ville afin de permettre aux citoyens de se débarrasser de leurs ordures? Le *Toronto Star* affirmait mercredi que ce n'est pas assez pour une ville de 2,5 millions de personnes. Par ailleurs, des membres du Syndicat de la fonction publique du Canada, auquel appartiennent les grévistes, ont entravé l'accès à ces sites publics. Lorrie Goldstein ironisait dans le *Toronto Sun* de mardi: «Excellente idée!» Sa collègue Linda Williamson penchait jeudi: «Excellente façon de vous attirer la sympathie du public, les gars!»

Au reste, Williamson consacrait sa chronique à dénoncer tous ces «abrutis semeurs d'ordures» qui jettent inconsciemment leurs déchets partout à Toronto. En fine observatrice de la nature humaine qu'elle est, Linda déclarait: «Vraiment, les ordures, ça fait ressortir ce qu'il y a de pire chez les gens.» Or, selon elle, le conflit aurait dû faire prendre conscience aux gens de l'importance du recyclage, des vertus de la récupération. «Je suis certaine que vous, lecteurs du *Sun*, savez faire ce qu'il faut pour passer honorablement à travers cette épreuve.»



La Presse
du Canada

IDÉES

La percée de l'ADQ



L'emballement pour l'ADQ vient avant tout de l'éducation où se cristallisent les valeurs des jeunes, puis du monde du travail.



Gil Courtemanche

Petit guide à l'intention de Bernard Landry

Les vacances et l'été n'interdisent pas la réflexion politique. Bernard Landry nous l'a dit récemment en nous promettant de prendre l'air du temps québécois et de nous revenir à la rentrée avec les fruits de ses cogitations. Le défi du chef du Parti québécois n'est pas mince. Comment contrer la vague déferlante de l'ADQ, limiter la tentation droitiste qui se manifeste dans son parti et redonner de la chair et du sang au squelette social-démocrate dont il se prétend le défenseur? Comment redonner du souffle à un parti qui bat de l'aile et tire la patte afin d'éviter la catastrophe annoncée?

Voici quelques pistes de réflexion que je propose amicalement au premier ministre qui, avouons-le, a besoin d'aide peu importe d'où celle-ci provient. On l'a vu à travers la sortie de Joseph Facal: le premier réflexe du péquiste apeuré par l'abîme électoral qui s'annonce, c'est de se coucher dans le discours adéquat plutôt que de répondre au véritable désarroi qui pousse tant d'électeurs à essayer n'importe quoi pour s'en sortir.

Au cœur de ce profond malaise se profile un sentiment diffus mais angoissant: le contrôle de nos vies nous échappe. Nous ne serions plus que des numéros anonymes que bousculent la «nouvelle économie» et les scandaleux prédateurs qui la dirigent. Au gré des milliardaires de Nortel, Enron, WorldCom ou Vivendi, des centaines de milliers d'emplois disparaissent, des fonds de pension s'évanouissent en fumée, des usines s'évanouissent.

L'ADQ chante la gloire de ce capitalisme primaire. Plutôt que de tenter d'accompagner cette course folle au profit, peu importe la fraude qu'il faille commettre, il faut que ceux qui s'opposent à l'ADQ se dressent et disent qu'ils refusent ces dérives assimilables au banditisme de grand chemin. Il est temps de dire qu'il faut civiliser le capitalisme et que c'est la politique, la volonté des citoyens, le bien commun et finalement les intérêts individuels qui doivent contrôler l'économie puisque celle-ci prétend décider du destin de chacun. Par exemple, dans plusieurs pays civilisés et capitalistes, une entreprise qui ferme une usine doit prouver qu'elle ne peut pas faire autrement, sinon elle doit payer pour fermer. L'ADQ nous propose de vivre au rythme du Nasdaq. Le PQ pourrait peut-être proposer modestement de vivre au rythme des citoyens et de leurs besoins.

Cela signifie non seulement se rapprocher, sortir de la capitale et des officines bureaucratiques, cela veut surtout dire redonner le gouvernement aux citoyens. Je ne parle pas ici de démocratie directe, d'autogestion. Je parle de proximité.

C'est par la proximité qu'il faut répondre au simplisme de l'argumentation adéquate sur la grossier du gouvernement, non pas par une promesse folle de le trancher en deux. Le gouvernement n'est pas trop gros. Il n'est pas assez efficace, il n'est pas assez souple et il nous est trop étranger parce qu'il est trop centralisé. Les gens ne réclament pas moins de services et ne protestent pas contre les coûts de ces services. Ils souhaitent sentir chez eux et respectés dans ces services, qu'il s'agisse d'hôpitaux, d'écoles ou de programmes de formation. Ce n'est pas le service qu'ils contestent, c'est la case fermée comme une prison dans laquelle on les enferme.

Ainsi, pourquoi ne pas explorer de nouvelles avenues qui accorderaient la responsabilité de services quotidiens importants à des niveaux de pouvoir inférieurs et plus près des citoyens? Dans plusieurs pays européens qu'on qualifie de centralisés, dont la France, les garderies et les écoles primaires et secondaires relèvent des municipalités.

A propos des régions, l'ADQ n'a absolument rien à dire, bien qu'on commence à percevoir ce parti comme le champion des oubliés. Belle ironie! Les régions recherchent deux choses: la prospérité, ou plutôt une certaine forme de sécurité, et le respect de leur différence. Voilà des aspirations que le PQ, parmi tous les partis, devrait non seulement comprendre mais encore plus porter à bouts de bras. Il y a exactement 20 ans, le ministre français Gaston Defferre présentait une loi de décentralisation qui confierait aux régions, en plus d'une désignation administrative comme au Québec, des instances politiques, des sources de revenus et des compétences précises partagées avec le pouvoir central.

Vingt ans plus tard, le premier ministre français Raffarin (n'oublions pas que la France, selon le PQ, a un gouvernement outrageusement centralisé) a annoncé cette semaine qu'il accordera encore plus de compétences aux régions, qu'il inclura leur statut dans la Constitution et que son gouvernement est prêt, dans certains domaines, à leur céder des responsabilités exclusives.

Pourquoi un gouvernement aussi conservateur que celui de Jacques Chirac répond-il par des ouvertures décentralisatrices et finalement progressistes au désarroi des Français? Parce que l'extrême droite avait répondu comme l'ADQ à ce même désarroi: par la glorification du capitalisme pur et la dénonciation de la pieuvre gouvernementale. Ce vieux conservateur de Chirac s'est dit que ces réponses étaient trop simples. Je ne peux pas croire que Bernard Landry soit encore plus conservateur et centralisateur que son ami Chirac et qu'il refuse d'explorer, au cours de cet été de réflexion, des manières nouvelles de gouverner. Car c'est bien ce que la population réclame: pas moins de gouvernement mais un meilleur gouvernement. Voilà le défi: gouverner autrement.

L'ADQ, une fraîcheur... glaciale

À la base de l'engouement pour Mario Dumont réside le désir de plus en plus de citoyens de ne plus collaborer à la vie collective

PIERRE PICHETTE
Sainte-Foy

Le message de la percée de l'ADQ n'est pas celui évoqué par les autres partis. Il est plus profond, plus gênant, plus apeurant.

Tenter de gouverner avec des idées dites de droite, plutôt téméraires, voire simplistes, majoritairement soupçonnées de recul pour la population du Québec, sans que cela ne soit nouveau, surprendra toujours, même si les aspirants sont honnêtes, intègres et dans leur droit. Toutefois, le grand étonnement ne vient pas de Mario mais bien des gens qui votent pour Mario. Pire, nombreux qu'ils sont soudainement, il faut maintenant parler de choc. Suivre Mario va contre presque toute logique. Pourquoi suivent-ils, alors?

Parce qu'il est trop simple en soi, le contenu du programme de l'ADQ suscitera sûrement de nombreuses analyses un jour ou l'autre. Je ne m'y attarderai donc pas.

Revenir à l'essentiel d'abord

À quoi sert un gouvernement? La nature en soi est inégale et injuste. Ainsi, en démocratie, face aux forces et aux intérêts nombreux et divers, un gouvernement n'aura jamais d'autre idéal que celui de favoriser l'équilibre, de partager la richesse, de protéger les faibles, d'empêcher les abus, de permettre l'équité, la justice, de rendre des services uniformes et accessibles à tous, de taxer, quoi d'autre, et enfin de faire des lois et de gérer. Dans ce contexte collectif aux libertés légitimement limitées, tous, individus et entreprises, doivent alors collaborer.

À l'opposé de cet idéal collectif, soumis au dogme à la mode de la déréglementation, le libéralisme économique, ce laissez-faire des forces du marché, manifeste à notre époque une tendance à neutraliser et même à se substituer à bien des présences gouvernementales. Plutôt teintée d'individualisme, de privilèges, de corporatisme et d'inégalités, l'entreprise privée représente cette tendance. Exploiter, produire et vendre sans limites, sans entraves, rapidement, à peu de frais, avec des profits maximaux et des redistributions minimales, tel est aujourd'hui l'objectif de cette entreprise privée. Ne soyons pas naïfs: sans en dénigrer les vertus et la nécessité, l'entreprise privée procède ainsi.

Au Québec notamment, souvent sous l'influence miroitante des nantis, de plus en plus de citoyens ne veulent plus collaborer. Ils demandent plus de liberté, moins de taxes, moins de règlements. L'ADQ le leur accordera. Plus symptomatique encore, le concept d'entreprise privée, si valorisé, se retrouve maintenant à la base du programme de l'ADQ. Comme à une mode, tous les partis se laissent tenter. Attention! Fruit de l'inconscience et dénuée de soucis collectifs, voilà la recette idéale pour l'éclosion de déséquilibres, d'abus, d'injustices, de laissés-pour-compte.

Changer quoi?

S'agit-il d'abord de mettre au rancart nos députés, nos lois, nos programmes? Pour s'en faire une idée assez juste, quoi de mieux alors que d'écouter — ce que trop peu de citoyens font — les débats télévisés à l'Assemblée nationale. Et quelle surprise! Maîtres d'œuvre d'une prospérité fort appréciable au Québec, au contraire de ce que toute opposition, tout média et toute entreprise peuvent en dire, on y

découvre avant tout des hommes et des femmes passionnés, très au fait de leurs dossiers, énergiques, dévoués pour le Québec, expérimentés, créateurs, de haute compétence, imprégnés de justice, respectueux de la population mais où tout est excessivement complexe et contraignant. Évidemment, cela est rassurant. Alors, sans être naïf, pourquoi ne pas s'en réjouir? Le Québec n'est pas dans le marasme, loin de là! Alors, qu'est-ce que le changement? L'ADQ au posuvoir, pour qui tout semble simple? Ne serait-ce pas cela, finalement, le changement? Douteux!

D'où vient cette vague pour l'ADQ? D'abord de l'éducation, d'où se cristallisent les valeurs des jeunes, puis du monde du travail. En 1994, dans un rapport déposé auprès du ministère de l'Éducation, j'écrivais notamment ceci:

«À l'image de la force des Fernand Dumont, des Léon Dion, où est passée la relève? Jadis symbole de la réflexion, aujourd'hui, l'école étouffe par son silence.

«Imprégnés d'un esprit cartésien douteux, nous donnons et valorisons des réponses courtes et décisives alors que tout est compliqué. Nous répondons à des questions plutôt que d'en poser. [...] Combien de temps passons-nous à expliquer et à organiser nos limites et nos structures plutôt que d'accorder notre temps au non-inventé, à l'imagination, au possible?

«Les remises en question par les jeunes, leurs insolences, leur audace, leurs revendications, leurs révoltes, expressions et manifestations de toute jeunesse en santé, sont contrôlées, étouffées et même, aujourd'hui, privées de détonateur. Nous avons réussi l'impossible. Que seront-ils à 40 ans, à 20 ans déjà, ils ont peur?

«Subjuguée par la nouvelle technologie à la fois déroutante et séduisante, l'école se complait à produire avant tout des diplômés. Des diplômés à demi informés, qui ont un engagement collectif naïf et tiède, qui sont imbibés de l'esprit de compétition.

«En valorisant le savoir surtout et un certain savoir-faire, comment peut-il être expliqué que l'école délaisse tant le savoir-être, si déterminant?» Etc.

Depuis si longtemps que le monde du travail souhaite accroître son contrôle sur à peu près tout, surtout sur les valeurs, voilà qu'il déteint maintenant partout. Parce qu'ils représentent la relève, les jeunes, compte tenu de leur importance, ont été les plus atteints. Pas moins intelligents mais centrés sur eux-mêmes et de ce fait plus faibles collectivement, pressés et surtout imbibés de valeurs différentes de celles de leurs aînés, beaucoup de jeunes tombent maintenant dans la facilité, le vite fait, le simplisme.

Les jeunes et les autres

Il y a environ 20 ans, un article étonnant paraissait dans le journal *Les Affaires*. Il évoquait une tendance dans les entreprises privées à embaucher dorénavant de brillants penseurs ou leaders contestataires afin de les amadouer et d'éliminer ainsi toute critique sociale potentielle dirigée vers elles pour enfin pouvoir plus facilement être en mesure de gérer leurs intérêts sans entraves de la part de la société. Sapristi! Les entreprises ont bien réussi, même mondialement. Non, les jeunes ne sont pas seuls. Subtilement, sous l'emprise de la mentalité de l'entreprise privée, l'ADQ atteint maintenant les travailleurs de la classe moyenne, adeptes idéaux pour l'aventure.

Déjà des conséquences

Une conséquence majeure: l'esprit critique social décline au Québec. Marie-France Bazzo, animatrice et commentatrice chevronnée à la radio de Radio-Canada, exprimait récemment, sans être la seule, son grand étonnement de constater que la réflexion et

l'analyse ne se font plus au Québec. Chez nous, on exprime des opinions. Sur à peu près tout, tous ont une opinion. Mais peu connaissent leur sujet. Pourtant, tous, avec une certaine certitude, prennent position. Étonnant, n'est-ce pas? Rappelons alors qu'une opinion est un peu comme un *feeling*. Cela se situe en surface, au niveau de l'image, de l'impression et de l'émotion. Du vite fait! C'est que nous vivons au cœur de la génération de l'émotion. L'émotion qui divertit et qui empêche de réfléchir. L'émotion rapidement consommée s'achète à gros prix aujourd'hui. La télévision en fait même une spécialité. Plus l'émotion est forte, plus le propos est punché, plus vrai est le sujet. Écoutez Mario: lui, il connaît ça!

Que faut-il penser de ce type de communication, de ces généralistes de tout, spécialistes de rien? Ne serait-ce pas cela, la démagogie? Bref, lorsqu'on ne sait pas, plutôt que d'improviser, on se la ferme. On écoute, on lit, on fait des recherches, on expérimente, on analyse le sujet sous tous ses angles, on ne dénie pas les gens expérimentés, on alimente ses connaissances, on se calme, on y met surtout du temps, et alors, au besoin, on est toujours en mesure de préparer un propos ou une action justes. Mais cela se fait si peu aujourd'hui. Voilà pourtant comment se bâtit une culture générale efficace, si nécessaire à notre vie collective.

Récemment, je me suis laissé dire combien il a été intéressant de découvrir la radio de Radio-Canada pendant le look-out à la SRC. On y faisait jouer de la si belle musique! «Maintenant que le look-out est terminé, on y parle tellement que cela ressemble à du André Arthur!» Très significatif, n'est-ce pas? C'est que penser, réfléchir, analyser demande des efforts.

Tout autant dans les familles maintenant, plus question de parler de politique. Tout ce contexte qui, collectivement et quotidiennement, nous anime et nous animera sans cesse devient un sujet tabou. «La politique, c'est la journée qu'on vote, et à part ça, écoutez-nous pas», entend-on de plus en plus! Pour ne pas faire de chicane, dit-on! Mais alors, autour de quoi pouvons-nous discuter des vraies choses? Du bébé, du chum, de la robe, de la maison de Céline Dion? Banalisés, la politique, l'analyse et le travail intellectuel deviennent marginaux, voire parfois un jeu ou une anomalie de la nature. C'est ainsi qu'un peuple se nivelle par le bas. Que les pompiers soient les plus valorisés dans l'échelle des travailleurs n'est pas surprenant, n'est-ce pas?

Nous n'avons encore rien vu

Ne nous étonnons pas du nombre croissant d'adeptes aventureux de Mario Dumont. À l'aide de la pensée magique, Mario promet la simplicité et la facilité tout en travaillant comme un bon père de famille. N'est-ce pas séduisant? Plus besoin de penser, SuperMario règle tout. Quel bonheur que de se déresponsabiliser! Le peuple n'attend que cela! Et ça ne fait que commencer! L'entreprise privée mène le monde, dit-on; alors, on n'a encore rien vu!

Triste pour tous les gens qui, souvent, ont investi une vie de travail pour faire avancer la collectivité et qui seront balayés d'un simple coup de vent. Triste pour la perte des acquis du Québec, si durement et légitimement gagnés. Triste pour un avenir raté! D'autant plus que les adéquistes — à qui, notamment, s'adresse cette réflexion — ne la liront probablement même pas.

Devrons-nous sortir dans la rue, comme en France, pour faire mourir cette extrême droite, l'ADQ? Notre tâche pourrait être longue et ardue car l'abandon n'est pas une solution.

«Ne sentez-vous pas ce vent de fraîcheur, Stéphane?», disait-on au *Téléjournal* de Radio-Canada en cette soirée des élections partielles du 17 juin 2002, dite historique! Moi, je sens une fraîcheur glaciale me passer dans le dos!

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine : Gerald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), François Cardinal (actualité municipale), Marie-Andrée Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports); Paule des Rivières (éditorialiste), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Benoit Munger (responsable du site Internet), Josée Boileau, Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Dackos et Christine Dumais (relateurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle : Michel Bélair (responsable), Jean-Pierre Legault, Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels); à l'information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Remy, Éric Desrosiers, Valérie Dufour, Pauline Gravel, Claude Turcotte; à l'information internationale : Claude Lévesque, Guy Tullier, Serge Triffaut (éditorialiste); à l'information politique : Hélène Buzzetti, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux (commun); LA DOCUMENTATION : Gilles Paré (directeur); Micheline Ruellan, (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire). LA PRODUCTION Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bédard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Olivier Zaida. INFORMATIQUE, Yanick Martel (responsable). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE, Linda Thériault (responsable service à la clientèle, distribution et tirage), Hélène Gervais, Marie-Eve Santerre, (coordonnatrices à la promotion et à la sollicitation), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Olivier Lachambre (contrôleurs), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjointe-administrative), Claudine Chevrier, Chantal Rochon, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

IDÉES

VERS LE SOMMET DE JOHANNESBURG

Droit canadien de l'environnement: un bond salubre depuis 1992

Le Canada a réalisé une réforme importante du droit de l'environnement à la lumière des engagements pris à Rio et dans la perspective d'instaurer un développement plus durable

MARYSE GRANDBOIS

Professeure à la faculté de science politique
et de droit et membre de l'Observatoire
de l'écopolitique internationale
de l'Université du Québec à Montréal

Depuis dix ans, le gouvernement fédéral exerce de plus en plus directement ses pouvoirs législatifs sur l'environnement et tient un rôle souvent prépondérant en matière de lutte contre les pollutions et de conservation de la diversité biologique, du moins sur la scène internationale. Comme champ de compétence exclusive, les provinces tentent de conserver le bastion des questions de nature locale et privée, mais celles-ci deviennent à leur tour de plus en plus tributaires de problèmes environnementaux à l'échelle nationale ou internationale.

Il en résulte que les provinces, et le Québec en particulier, entendent jouer un rôle sur la scène internationale, par exemple en matière de protection des ressources en eau, de changements climatiques et de conservation de la diversité biologique.

De plus en plus, les limites territoriales des compétences législatives commandent la mise en œuvre de mécanismes de coopération.

C'est dans ce contexte général que le gouvernement fédéral a réalisé depuis dix ans une réforme importante du droit de l'environnement à la lumière des engagements pris à Rio et dans la perspective d'instaurer un développement plus durable. Trois textes importants illustrent cette volonté: la Loi sur l'évaluation environnementale, la Loi sur la gestion intégrée des océans et la Loi sur la protection de l'environnement. Chacune de ces lois s'inspire des principes de la Déclaration de Rio et tente de mettre en œuvre une perspective à la fois globale et durable.

La Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (1995)

Les principes de précaution et de développement durable ont entraîné divers ajustements structurels et juridiques destinés à assurer une protection accrue des milieux fragiles. Ainsi, au cours des années 90, la procédure d'évaluation des impacts environnementaux s'est généralisée comme moyen privilégié pour instaurer une approche de précaution. Cette mondialisation est confirmée par les textes internationaux, de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer à la Convention sur la diversité biologique en passant par la Déclaration de Rio.

À l'échelon régional, diverses ententes procédurales se concluent afin d'évaluer les impacts hors frontières des projets de développement économique. Pour favoriser ces ententes, la Convention internationale sur l'évaluation des impacts transfrontières de 1991 impose au promoteur l'obligation d'informer les autorités administratives frontalières lorsque le projet est susceptible d'entraîner des impacts environnementaux dans un pays limitrophe.

À la suite de ces développements, un nouveau régime fédéral d'évaluation des impacts environnementaux entre en vigueur en janvier 1995: la Loi sur l'évaluation environnementale. Ses règlements d'application remplacent un décret qui remonte à 1984. La nouvelle loi fédérale modifie profondément l'ancien régime en ajoutant le recours à la médiation, en multipliant les diverses procédures d'évaluation, en améliorant l'accès à l'information, la méthodologie et la coordination de l'évaluation ainsi qu'en réservant un rôle important au gouvernement fédéral en matière de pollution transfrontière. Cette procédure s'applique aux projets réalisés, administrés ou subventionnés par une autorité fédérale, de même qu'aux activités pour laquelle celle-ci délivre un permis ou une autorisation.

Cette loi met en place des mécanismes d'information de la population tout au long du processus d'évaluation des impacts. La participation publique demeure toutefois bien limitée et ne fait l'objet d'aucune publicité.

Dans les cas où un projet concerne également des autorités provinciales, la loi fédérale prévoit la prise en compte des impacts hors frontières (si le projet risque d'affecter plus d'une province ou territoire) et la réalisation éventuelle d'un examen conjoint, moyennant l'accord du ministre de l'Environnement de cette ou de ces provinces. La fréquence de ces ententes administratives fédérales-provinciales augmente chaque année, ce qui traduit bien la volonté politique du gouvernement fédéral de se prévaloir de l'ensemble de ses compétences sur l'environnement, qu'elles soient administratives ou juridiques.

Notons enfin que cette loi canadienne sur l'évaluation environnementale devait faire l'objet d'un examen complet à l'expiration d'un délai de cinq ans. Cet examen a été suivi de propositions de modifications et un nouveau projet de loi pourrait être adopté fin 2002.

La Loi sur les océans (1997)

L'adoption de la Loi sur les océans, entrée en vigueur le 31 janvier 1997, voulait marquer la volonté



ARCHIVES LE DEVOIR

L'adoption de la Loi sur les océans, entrée en vigueur le 31 janvier 1997, voulait marquer la volonté canadienne de souscrire au développement durable de ses océans, reconnus pour la première fois comme éléments du patrimoine collectif, du moins dans le préambule d'une loi fédérale.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Maryse Grandbois

canadienne de souscrire au développement durable de ses océans, reconnus pour la première fois comme éléments du patrimoine collectif, du moins dans le préambule d'une loi fédérale.

Souhaitant chapeauter l'ensemble du droit des océans, cette loi uniformisait les interprétations afin d'apporter une nouvelle cohérence tout en concentrant les compétences administratives au ministère des Pêches et Océans. Le Canada y adopte une approche écosystémique, mettant en avant des principes de prévention, de conservation et de gestion intégrée, afin de réaffirmer son rôle de chef de file en matière de gestion des océans et des ressources marines, sur la scène internationale comme sur le plan national.

Présentée comme l'une des conditions préalables à la ratification de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer par le Canada, la Loi sur les océans participe d'une démarche intégratrice visant à mieux définir les zones maritimes et l'étendue de la souveraineté et des compétences fédérales sur ces espaces.

Elle délimite trois nouvelles zones maritimes, soit la zone contiguë, la zone économique exclusive et le plateau continental, tout en explicitant les pouvoirs des gouvernements sur l'ensemble des zones maritimes du Canada. Elle propose aussi un cadre général d'aménagement intégré et un programme de zones marines protégées, tous deux centrés sur la protection directe de certains espaces maritimes, qualifiés de zones de protection marine et dotés d'un régime juridique spécifique.

Enfin, cette loi reformule le mandat du ministre et fournit un nouveau cadre intégrateur pour interpréter et administrer l'ensemble de la législation fédérale sur les océans. Le ministre des Pêches et Océans assume ainsi, aujourd'hui, une grande part des responsabilités internationales du Canada en matière de contrôle de la navigation et de la sécurité maritime et joue un rôle central dans tous les domaines qui touchent à la mer.

Il s'ensuit que le ministère des Pêches et Océans, traditionnellement tourné vers l'intérieur du pays, se voit entraîné sur la scène internationale aux côtés du

ministère des Affaires étrangères, à l'instar d'autres agences et ministères fédéraux. La participation de ces ministères à vocation technique, comme d'ailleurs la coopération des gouvernements provinciaux et celle des autochtones, est devenue nécessaire à la mise en œuvre des accords internationaux négociés par le gouvernement fédéral.

La Loi canadienne sur la protection de l'environnement (2000)

Entrée en vigueur en mars 2000, cette nouvelle loi entend faire de la prévention de la pollution un objectif national en vue de contribuer au développement durable. Elle adopte une approche à la fois active et préventive, fondée sur le principe de précaution, pour prévenir la pollution et protéger l'environnement et la santé humaine. Les observateurs voient dans son préambule une véritable charte pour la protection de l'environnement qui multiplie les déclarations d'intention et la reconnaissance des principes du droit de l'environnement.

S'appuyant sur l'Accord pancanadien sur l'harmonisation environnementale, signé le 29 janvier 1998 (à l'exception du Québec), cette loi fédérale, qui vient remplacer la première loi canadienne sur la protection de l'environnement, adoptée en 1988, mise sur la coopération et la responsabilité partagée, tant avec les provinces qu'avec les gouvernements territoriaux et les groupes autochtones du territoire.

Elle prévoit d'ailleurs la négociation d'accords avec les ministres de l'Environnement et met en place un comité consultatif national composé de représentants des gouvernements et des groupes autochtones, dont la fonction est de favoriser la coordination et la coopération à l'échelle du pays.

La nouvelle loi harmonise les régimes et les pouvoirs de contrôle tout en élargissant la définition des substances toxiques et en déléguant de nouveaux pouvoirs réglementaires au conseil des ministres. Pour assurer un meilleur contrôle des contaminants, elle vise la «quasi-élimination» des substances toxiques les plus dangereuses tout en modifiant les processus de sélection, d'évaluation et de gestion de ces substances et en prévoyant l'élaboration de plans de prévention de la pollution.

La participation de la population et l'accès à l'information font également l'objet de nouvelles mesures, telles la création d'un registre environnemental accessible sur Internet et la reconnaissance d'un droit d'interdire des poursuites civiles pour «dommages majeurs» à l'environnement.

Le gouvernement fédéral a donc adopté trois lois importantes tout en mettant en place un processus de révision et d'ajustement particulièrement dynamique et ouvert. Ainsi, par exemple, une nouvelle loi canadienne sur l'évaluation environnementale remplacera bientôt la version actuelle. Le projet de loi à l'étude tient compte des principes du droit de l'environnement pour ajouter un certain nombre de dispositions relatives à la participation publique et à l'assujettissement des projets fédéraux à l'obligation d'évaluation environnementale.

Certains développements attendus n'ont toutefois pas été réalisés: la nouvelle loi n'impose pas l'évalua-

tion environnementale stratégique, c'est-à-dire l'évaluation environnementale des plans, politiques et programmes.

De plus, il faut souligner les difficultés considérables qu'ont connues et que connaissent certains projets de loi avant de voir le jour sous forme de loi. Deux exemples illustrent ces difficultés d'adoption: il n'a pas été possible pour le gouvernement fédéral d'adopter une loi sur les espèces en péril, malgré un premier projet de loi présenté dès 1994, et plusieurs années ont précédé l'adoption récente de la Loi sur les aires marines de conservation, destinée à encadrer l'administration et la création des parcs marins.

Et le Québec?

Depuis 1972, date de son entrée en vigueur, la Loi sur la qualité de l'environnement du Québec n'a pas été révisée en profondeur, bien qu'on y ait

ajouté plusieurs sections, notamment sur la décontamination des sols, la pollution agricole, les matières dangereuses et, plus récemment, les matières résiduelles.

Malgré cette relative constance des textes, les pratiques gouvernementales ont considérablement changé depuis une dizaine d'années. Le Québec a dû faire face aux problèmes liés aux changements climatiques, à la disponibilité et la qualité de l'eau douce et à la perte de diversité biologique, problèmes tenant de l'échelle à la fois planétaire et locale.

Par ailleurs, les préoccupations environnementales sont de plus en plus intégrées aux processus de production comme condition d'accès aux marchés, obligeant les entreprises à tenir compte de la qualité de l'environnement et de la conservation des ressources dans leur planification.

Les régimes de protection de l'environnement ont dû s'ajuster à ces changements économiques, sociaux et environnementaux. Les règlements adoptés depuis 1997 fournissent aux directions régionales du ministère de l'Environnement un cadre de négociation renouvelé pour l'établissement de partenariats avec les diverses industries.

Ces nouvelles politiques publiques de déréglementation et de partenariat entre l'État et les entreprises ont pour conséquence de transformer les mécanismes de contrôle et de suivi des ministères de l'Environnement. Ces mécanismes reposeront dorénavant davantage sur la coopération et le dépôt périodique de documents ou d'échantillons de contrôle plutôt que sur un ensemble d'inspections et d'autorisations, tel que la Loi sur la qualité de l'environnement le prévoyait à l'origine.

Le Québec dispose de plusieurs moyens législatifs pour contribuer au maintien de la biodiversité, mais leur application se heurte souvent à des contraintes ou à des restrictions qui en atténuent considérablement la portée. Au cours de la dernière décennie, les gouvernements ont toutefois pu adopter des stratégies de protection de la biodiversité et des plans d'action environnementaux destinés à assurer la coordination des interventions pour favoriser à la fois un meilleur contrôle et un suivi environnemental des grands dossiers.

Ces stratégies marquent également la volonté politique du gouvernement québécois de s'engager sur la scène internationale.

Le Québec dispose de plusieurs moyens législatifs pour contribuer au maintien de la biodiversité, mais leur application se heurte souvent à des contraintes ou à des restrictions qui en atténuent considérablement la portée

La renommée de l'UQAM

> passe par les sciences humaines

L'UQAM a depuis longtemps fait ses preuves en sciences humaines et sociales. Tout en se démarquant par son approche originale et créative dans les disciplines traditionnelles, elle a mis sur pied des programmes innovateurs, interdisciplinaires, souvent uniques. Rigueur, engagement envers la société, partenariat avec la communauté, recherches de pointe et rayonnement international font de l'UQAM une université de premier choix en sciences humaines.

> Faites plus amples connaissances

UQAM

uqam.ca